

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 337

16 février 2010

SOMMAIRE

4Ma S.A.	16173	Gate Consortium Luxembourg S.à r.l. ...	16135
Adomto	16135	Green Vision S.A.	16176
AG für Investitionen und Beteiligungen ..	16174	HC Luxembourg II S.à r.l.	16164
Barat Holding S.A.	16171	Helikos SE	16136
Barclays Capital Equity Luxembourg SI- CAV SIF S.à r.l.	16161	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent qua- rante-deuxième (242.) S.e.c.s.	16130
BL Fund Selection	16135	INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent qua- rante-deuxième (242.) S.e.c.s.	16132
Bresson Incorporated	16175	K + L Aktiengesellschaft	16162
Cambria S.A.	16135	La Civette Sàrl	16167
C.C.M. (Luxembourg) S.A.	16134	Lali Holding S.A.	16134
CCP Acquisition II - End S.à r.l.	16172	Larkspur	16167
CEREP Ambroise S.à r.l.	16175	Larkspur (Holding)	16167
CEREP Asnières S.à r.l.	16174	Matrix Absolute SICAV-FIS	16134
CEREP Bac S.à r.l.	16174	Multi-Market-Center s.à r.l.	16171
CEREP II Investment Eleven S.à r.l.	16174	Osaka Sàrl	16163
CEREP II Investment Twelve S.à r.l.	16175	Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l.	16171
CEREP Investment Fastighets S.à r.l.	16175	Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l.	16171
CEREP Investment Franklin S.à r.l.	16166	Patrick Weber S.à r.l.	16134
CEREP Investment H S.à r.l.	16166	Paulanne S.A.	16172
CEREP Investment S S.à r.l.	16166	Radiant Systems International 2	16171
CEREP Investment X S.à r.l.	16174	Siclan Holdings S.A.	16176
Chauffage Van Kasteren S.à r.l.	16162	Staples Luxco S.à r.l.	16173
Cofialco	16170	S-Trade	16132
EKIAM S.à r.l. & Cie. M.O.Zweite S.e.c.s.	16132	Techno Holding S.A.	16166
Eliza Holding S.à r.l.	16175	Vank Immo S.à r.l.	16162
Ets Graas S.A.	16176	Wat & Ko S.A.	16176
Eufina S.A.	16170	Wat & Ko S.A.	16176
European Consultants (Luxembourg) S.A.	16165	Zeus IAM S.à r.l.	16163
Fiduciaire Treuconsult S.A.	16162		
Fondation Faune-Flore, Institut de recher- che sur le patrimoine naturel et la biodi- versité	16165		

INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quarante-deuxième (242.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 149.735.

STATUTEN**Art. 1. Firma, Sitz**

(1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quarante-douzième (242.) S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.

(3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen.

Art. 2. Gesellschaftszweck

(1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.

(2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à.r.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Osmer, Manfred

Straße: Schünemannstr. 20

Postleitzahl/Wohnort: 28277 Bremen

Geburtsdatum/Geburtsort: 21.11.52 / Bremen

Beruf: Berater

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "Associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung

(1) Die INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

(2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:

a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;

b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.

c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;

d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;

e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;

f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;

g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;

h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;

i) Aufnahme neuer Gesellschafter

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 27. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009157180/114.

(090189964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

**EKIAM S.à r.l. & Cie. M.O.Zweite S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.à r.l. & Cie. Deux cent quarante-deuxième (242.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.735.

—
Änderung des Gesellschaftsvertrages der Gesellschaft

Art. 1. Firma, Sitz

(1) Die Gesellschaft führt die Firma:

EKIAM S. à r.l. & Cie. M.O.Zweite S.e.c.s.

(2) Sitz der Gesellschaft ist:

16, rue de l'Eglise, L-6720 Grevenmacher

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Die EKIAM Management S. à r. l. tritt mit Wirkung zum 15.10.2009 in die Gesellschaft ohne Kapitalanteil ein.

Grevenmacher, 12.11.2009.

EKAIM Management S. à r. l.

Wolfgang Albus

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009157182/20.

(090189964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2009.

S-Trade, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 95.510.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LWM HOLDINGS I CORP., a company having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd floor, east 54th Street, (the "Principal"),

here represented by Mr Martine KAPP, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on December 28th, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. S-TRADE S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 95510, has been incorporated by deed of Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher, on August 26th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1020 on October 2nd, 2003.

II. The subscribed capital of the Company is presently fifty thousand Euros (50,000 EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euros (100 EUR), all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LWM HOLDINGS I CORP., une société ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd floor, east 54th Street", (le "Mandant"),

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 28 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. S-TRADE S.A. (la "Société"), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 95510 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 26 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1020 du 2 octobre 2003.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de cinquante mille euros (50.000 EUR) représenté par cinq cent (500) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Kapp, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1080. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014315/82.

(100007932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Patrick Weber S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 14, Gerelwee.

R.C.S. Luxembourg B 108.121.

L'associé Monsieur Yves WEBER a changé son adresse comme suit: 14, Gerelwee, L-9186 STEGEN

Stegen, le 11 janvier 2010.

Pour la PATRICK WEBER SARL

WEBER PATRICK

Administrateur gérant

Référence de publication: 2010014439/12.

(100008263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Lali Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LALI HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010014664/13.

(100008453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

C.C.M. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 17 juin 2009

De nommer la société D.S. CORPORATION S.A., enregistrée sous le numéro R.C. B n° 79.334, avec siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en remplacement de Monsieur Fons MANGEN en tant que commissaire aux comptes. D.S. CORPORATION S.A. continue le mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Pour extrait sincère et conforme

C.C.M. (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014494/15.

(100008136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Matrix Absolute SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.442.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2010014708/14.

(100008141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Adomto, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 85.060.

Les comptes au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010014709/13.

(100008139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Cambria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 34.064.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 27 octobre 2009, numéro de dépôt L090164453.04.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Sabrina Charny
Mandataire

Référence de publication: 2010014710/14.

(100008142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

BL Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 133.040.

Le Rapport annuel révisé au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour le Conseil d'Administration
BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010014711/15.

(100008147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Gate Consortium Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.228.

Les comptes annuels pour la période du 15 décembre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014704/12.

(100007901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Helikos SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Helikos SE (hereinafter the "Company"), a European company (SE) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in accordance with council regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European company (SE), having its registered office at 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.525, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 October 2009, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register on 14 October 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2102, p. 100869 on 26 October 2009. The articles of association of the Company have not been amended since.

The meeting was opened at 9 a.m. with Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms. Sonia Gabriele, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requires the notary to act and the meeting agrees:

- that all the shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered on an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the board of the meeting;

- that pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, and agree to waive any further notice requirements;

- that the present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Creation of three new classes of redeemable shares to be called "Class B1 Shares", "Class B2 Shares" and "Class B3 Shares", conversion of the current Class B Shares into Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class B3 Shares and conversion of the existing shares from registered shares into bearer shares.

2. Decision that the Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class B3 Shares shall be automatically converted into Class A Shares at the occurrence of certain events and determination of the conditions.

3. Reduction of the existing authorised capital from five hundred and four million euro (EUR 504,000,000) to seven million six hundred thousand euro (EUR 7,600,000), represented by five hundred million (500,000,000) shares.

4. Creation of a special Warrant Reserve.

5. Full restatement of the articles of association of the Company.

6. Accepting the resignation of Mr. Jean-Michel Ropert, Mr. Roland Lienau and Mr. Dirk-Jan van Ommeren as directors of the Company.

7. Appointment of (i) Prof. Dr. Dr. h.c. Hermann Simon and Mr. Roland Lienau as B Directors, (ii) Mr. Dirk-Jan van Ommeren and Mr. Jean-Michel Ropert as C Directors of the Company and of (iii), Dr. Christoph Kirsch, Dr. Jürgen Heraeus and Mr. Alain Georges as A Directors of the Company.

8. Authorisation of a capital reduction.

9. Miscellaneous.

After duly considering the items on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of shareholders resolves to create three new additional classes of redeemable shares called "Class B1 Shares", "Class B2 Shares" and "Class B3 Shares", whereby the existing shares are converted as follows:

- the existing Class B Shares numbered 1 - 189,473, 568,422 - 757,894 and 1,136,843 - 3,915,790 are converted into Class B1 Shares;

- the existing Class B Shares numbered 189,474 - 378,947, 757,895 - 947,368 and 3,915,791 - 6,694,737 are converted into Class B2 Shares; and

- the existing Class B Shares numbered 378,948 - 568,421, 947,369 - 1,136,842 and 6,694,738 - 9,473,684 are converted into Class B3 Shares.

As a consequence of such resolution, the Company's issued share capital is now divided into three million one hundred and fifty-seven thousand eight hundred and ninety-four (3,157,894) redeemable Class B1 Shares, three million one hundred

and fifty-seven thousand eight hundred and ninety-five (3,157,895) redeemable Class B2 Shares, and three million one hundred and fifty-seven thousand eight hundred and ninety-five (3,157,895) redeemable Class B3 Shares.

The general meeting further resolves to convert the existing registered shares into bearer shares and instructs the board of directors to issue the relevant certificates and cancel the existing register of registered shares.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolves that the Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class B3 Shares, shall be automatically convertible into Class A Shares of the Company under the following conditions:

- all Class B1 Shares shall be automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B1 Share at the date of consummation of the initial acquisition of a company or a business by purchase, contribution, merger or any other form of business combination permitted by law by the Company (the "Consummation");

- all Class B2 Shares shall be automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B2 Share on the date on which, the per Class A Share volume-weighted average price on Xetra(r) as reported by Bloomberg in respect of such Trading Day (or if such volume-weighted average price is unavailable from Bloomberg, the volume weighted average share price of the Class A Shares on such trading day determined by an internationally recognized investment bank selected by the Company) (the "Daily VWAP") on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to eleven euro (EUR 11). "Trading Day" refers to any day (other than a Saturday or Sunday) on which the Frankfurt Stock Exchange is open for business;

- all Class B3 Shares shall be automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B3 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to twelve euro (EUR 12).

The date of Consummation shall be conclusively evidenced by a resolution of the board of directors stating that the Consummation has occurred and stating the date of Consummation. The meeting of the thresholds set forth in articles 16.2 and 16.3 shall be evidenced by a resolution of the board of directors noting such occurrence and setting forth the applicable calculations. As from the date of their conversion, the Class B Shares shall have the same rights and obligations as the Class A Shares of the Company issued from time to time. Class B Shares which have not been converted on the fifth anniversary of the Consummation shall not be converted.

Third Resolution

The general meeting of shareholders resolves that the current amount of the authorised share capital of five hundred and four million euro (EUR 504,000,000) represented by thirty-three billion one hundred and fifty-seven million eight hundred and ninety-four thousand (33,157,894,000) shares shall be reduced to the amount of seven million six hundred thousand euro (EUR 7,600,000), represented by five hundred million (500,000,000) shares, including the issued share capital.

Fourth Resolution

The general meeting of shareholders resolves to create a specific reserve (the "Warrant Reserve") and to authorise the board of directors to affect and transfer sums contributed to the share premium and/or any other distributable reserve of the Company to such Warrant Reserve. The board of directors may further, at any time, fully or partially convert amounts contributed to such reserve to pay for the subscription price of any Class A Shares to be issued further to an exercise of class A warrants or class B warrants. The Warrant Reserve is not distributable or convertible prior to the exercise, redemption or expiration of all outstanding class A warrants and class B warrants and may only be used to pay for the Class A Shares issued pursuant to the exercise of such class A warrants and class B warrants; thereupon, the Warrant Reserve will be a distributable reserve.

Fifth Resolution

Inter alia as a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders resolves to restate the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists a company in the form of a société européenne under the name of "Helikos SE" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale

or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company and lend funds or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of companies as the Company.

3.3 The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company's central administration is located at its registered office.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.5 The registered office of the Company may be transferred to another member state of the European Community in accordance with the provisions of Council Regulation (EC) No 2157/2001 of 8 October 2001 on the Statute for a European Company (the "Regulation") and the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the "Law"). Such transfer will not result in the winding-up of the Company or the creation of a new legal person.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital and Authorised capital.

5.1 The Company's issued share capital is set at one hundred and forty-four thousand euro (EUR 144.000). represented by (i) three million one hundred and fifty-seven thousand eight hundred and ninety-four (3,157,894) redeemable Class B1 Shares, (ii) three million one hundred and fifty-seven thousand eight hundred and ninety-five (3,157,895) redeemable Class B2 Shares, and (iii) three million one hundred and fifty-seven thousand eight hundred and ninety-five (3,157,895) redeemable Class B3 Shares (collectively the "Class B Shares" and the holders thereof being referred to collectively as "B Shareholders"). The Company may also issue redeemable Class A Shares (the "Class A Shares" and the holders thereof being referred to as "A Shareholders").

Any reference made hereinafter to the "shares" shall be construed as a reference to the Class A Shares and/or the Class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the "shareholders" of the Company.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s) in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of opening of the subscription as published in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") and two Luxembourg newspapers in accordance with the Law. However, subject to the provisions of the Law, the general meeting of shareholders called (i) to resolve upon an increase of the Company's issued share capital or (ii) at the occasion of an authorisation granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 The Company's authorised capital, including the issued share capital, is set at seven million six hundred thousand euro (EUR 7,600,000), consisting of five hundred million (500,000,000) shares.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of the incorporation of the Company in the Mémorial, the board of directors is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

5.3 Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association and in particular in articles 5.1 and 5.2, prior to the date of Consummation (as defined in article 14.1 below), the Company shall not issue any shares other than those issued prior to or directly in connection with the first listing of shares and other securities of the Company on the Frankfurt Stock Exchange (Frankfurter Wertpapierbörse) (the "IPO").

Art. 6. Shares.

6.1 The Company may have one or several shareholders. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding a shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.2 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.3 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to be voted if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

6.4 The Company's shares are in bearer form.

6.5 Certificates of bearer shares shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed or in facsimile. One of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such case, the signature must be manual. The share certificate will in particular contain the date of the constitutive instrument of the Company and the date of publication thereof, the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they present, a brief description of the contributions made to the Company and the conditions, and any special advantages conferred upon the founders, the duration of the Company and the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

Art. 7. Ownership and Transfer of shares.

7.1 The shares may be entered without serial numbers into fungible securities accounts with financial institutions or other professional depositaries. The shares held in deposit or on an account with such financial institution or professional depositary shall be recorded in an account opened in the name of the depositor and may be transferred from one account to another, whether such account is held by the same or a different financial institution or depositary. The depositor whose shares are held through such fungible securities accounts shall have the same rights and obligations as if he held the bearer shares directly.

7.2 The transfer of bearer shares which are not held through fungible securities accounts shall be made by the mere delivery of the related share certificate.

7.3 The shares are freely transferable, subject to the provisions of the law and these articles of association. All rights and obligations attached to any share are passed to any transferee thereof. Until (and including) the last day of a sixty-six (66) months period beginning with the date of Consummation (as defined in article 14.1 below), Class B Shares may be transferred only to existing holders of Class B Shares and their affiliates (as defined in 14.4 hereof).

7.4 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one (1) owner has been designated.

7.5 Any shareholder, together with any affiliates (as defined in article 14.4) and any shareholder with whom such shareholder is acting as a group, whose aggregate shareholding exceeds two percent (2%) of the issued Class A Shares at any time or any multiple thereof must provide the Company with written notice of such event within four business days of such event. In case such shareholder does not provide the notice in time, the voting rights attaching to the fraction of his shares which exceed the relevant threshold are suspended until such notification is made. For the purpose of these articles of association, "acting as a group" shall mean shareholders if they cooperate on the basis of an agreement either express or tacit, either written or oral, for the purpose of acquiring, holding, voting or disposing of Class A Shares of the Company. The board of directors shall determine if shareholders are acting as a group and, absent manifest error, the determination will be binding.

7.6 For the avoidance of doubt, this obligation is to be read in addition to the obligations under the law of 11 January 2008 on transparency obligations in relation to listed companies (the "Transparency Law") and any sanctions provided for under the Transparency Law shall apply in case the obligations pursuant to the Transparency Law are not complied with.

C. General meeting of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders.

8.2 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 9 Convening general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

9.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors by one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's issued share capital. In such case, a general meeting of shareholders must be convened and shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

9.3 If following a request made under article 9.2, a general meeting is not held in due time and, in any event, within two months, the competent Luxembourg courts may order that a general meeting be convened within a given period, or authorise either the shareholders who have requested it or their representatives to convene such general meeting.

9.4 The board of directors shall convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months after the end of the Company's financial year. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on 31 May at 12.00 (noon) of each year. If such day is a legal holiday or falls on a weekend, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day.

9.5 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, the description of the procedures that shareholders must comply with in order to be able to participate and cast their votes in the general meeting, and such notice shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of ten (10) days, and eleven (11) days before the meeting respectively, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper. In case the shares are listed on a foreign stock exchange, the notices shall in addition be published in such other manner as may be required by laws, rules or regulations applicable to such stock exchange from time to time.

9.6 One or several shareholders, representing at least five percent (5%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least three (3) days prior to the date of the general meeting. In case such request entails a modification of the agenda of the relevant meeting, the Company will make available a revised agenda prior to the date of the general meeting.

9.7 If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 10. Admission. Any shareholder who holds one or more share(s) of the Company on the date falling six (6) business days prior to (and excluding) the date of general meeting (the "Record Date") shall be admitted to the relevant general meeting of shareholders. In case of shares held through the operator of a securities settlement system or with a professional depository or sub-depository designated by such depository, a holder of shares wishing to attend a general meeting of shareholders should receive from such operator or depository or sub-depository a certificate certifying the number of shares recorded in the relevant account on the Record Date. The certificate should be submitted to the Company at its registered address no later than three (3) business days prior to the date of the general meeting. In the event that the shareholder votes through proxies, the proxy has to be deposited at the registered office of the Company at the same time or with any agent of the Company, duly authorised to receive such proxies. The board of directors may set a shorter period for the submission of the certificate or the proxy.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman to be elected from the board of directors, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who do not need to be shareholders. The chairman of the board of directors shall be the chair of any general meeting. In the event the chairman of the board is for any reason unable to chair the general meeting of shareholders, any other member of the board of directors may chair the general meeting of shareholders. The board of the meeting shall ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening the meeting, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to act and deliberate validly, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Each share entitles the holder thereof to one vote, subject to the provisions of the Law.

Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened are adopted by a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his proxy in writing by a signed document transmitted by mail or facsimile or by any other means of communication authorised by the board of directors. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Shareholders who participate in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication authorised by the board of directors, which allows such shareholder's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, are deemed to be present for the computation of quorum and majority, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail or facsimile or by any other means of communication authorised by the board of directors to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by ticking the appropriate boxes. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders to which they relate.

11.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendments of the articles of association.

12.1 Subject to the provisions of the Regulation and the Law, any amendment of the articles of association requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.2 Where there is more than one class of shares and the proposed resolution of the shareholders' meeting would change the respective rights of a particular class of shares, the resolution must also fulfil the conditions as to attendance and majority in the foregoing paragraph for each class of shares the respective rights of which are modified by such resolution.

12.3 In addition to the provisions of article 12.2, any amendment of these articles of association on or prior to the date of Consummation (as defined in article 14.4 below) shall require compliance with the conditions as to attendance and majority set out in article 12.1 of these articles of association for each class of issued shares.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. The board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, for a period of four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled. For the avoidance of doubt, once a meeting has been adjourned pursuant to the second sentence of this article 13, the board of directors shall not be required to adjourn such meeting a second time.

Art. 14. Initial Business Combination.

14.1 The initial acquisition of a company or a business by purchase, contribution, merger or any other form of business combination permitted by law by the Company is herein referred to as a "Business Combination". The Company may only proceed with a Business Combination if (i) the board of directors determines that the acquired business or company (together with any other business or company acquired at the same time and approved by the same general meeting of shareholders) has, on the date the board of directors resolves to submit a Business Combination to the general meeting of shareholders for approval, a fair market value of at least 80% of the balance then in the Escrow Account (after deducting deferred underwriting discounts and commissions) and (ii) the other conditions set forth in this article 14 are met. The 80% threshold described in the preceding sentence is referred to herein as the "80% Threshold." The consummation of the Business Combination is referred to herein as the "Consummation." The Company will promptly notify the shareholders upon the occurrence of the Consummation. The "Escrow Account" refers to the escrow account into which the proceeds of the IPO and the concurrent sale by the Company of its class B warrants (after deduction of an initial working capital allowance) are deposited upon the closing of the IPO.

14.2 If the board of directors identifies a proposed Business Combination that it wishes to submit to a general meeting of shareholders for approval, it shall (a) hold a board meeting to approve such proposed Business Combination and the submission thereof to a general meeting of shareholders and to confirm that the conditions pursuant to article 14.3 (iii) and (iv) have been complied with, and (b) convene a general meeting of shareholders to approve the proposed Business Combination.

14.3 The Company will only proceed with a proposed Business Combination if (i) the general meeting of shareholders convened to deliberate thereupon approves the proposed Business Combination by a majority of the votes of the Class A Shares validly cast (without taking into account any abstentions or nil votes) at a general meeting of shareholders at

which at least twenty-five percent (25%) of the Class A Shares are present or represented. In case such quorum is not satisfied at the first meeting called for this purpose, a second meeting may be convened in accordance with the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the shares present or represented and at which resolutions are approved by a majority of the votes validly cast (without taking into account any abstentions or nil votes); (ii) less than 35% of the outstanding Class A Shares (disregarding any Class A Shares in respect of which the B Shareholders have exercised their Class B Purchase Option (as defined in article 15.4(c)) are validly tendered for redemption by Dissenting Shareholders (as defined in article 14.5); (iii) the board of directors has confirmed that the 80% Threshold is met; and (iv) the board of directors has confirmed the procedures described in Article 14.4 (if applicable) have been followed.

14.4 Unless (i) the Company first obtains an opinion from an independent investment banking firm that the proposed Business Combination is fair to the holders of the Company's shares from a financial point of view and (ii) such proposed Business Combination has been approved by the board of directors (including the approval of all Class B Directors), the board of directors will not propose a Related Party Business Combination to a Shareholders Approval Meeting (as defined in article 15.3 below). A "Related Party Business Combination" is any Business Combination with an entity that is affiliated with or has otherwise received a financial investment from any of (i) a holder of Class B Shares at the date of the IPO (the "Founding Shareholders"); (ii) any member of the board of directors of the Company; (iii) any affiliate of the Founding Shareholders or members of the board of directors of the Company; or (iv) any entity (or affiliate of an entity) of which any of the Founding Shareholders or members of the board of directors of the Company is a director. For the purpose of these article of association: an "affiliate" of, or person "affiliated" with, a specified person, is a person that directly, or indirectly through one or more intermediaries, controls or is controlled by, or is under common control with, the person specified and (ii) the term "control" means the possession, direct or indirect, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of a person, whether through the ownership of shares, by contract, or otherwise.

14.5 A "Dissenting Shareholder" means any holder of Class A Shares that has requested redemption for their shares in compliance with articles 15 hereof. For the avoidance of doubt, an A Shareholder who does not provide a Redemption Notice that complies with the provisions of article 15.4 hereof is not considered as Dissenting Shareholder, and article 15 hereof does not apply to him.

Art. 15. Redemption of Class A Shares.

15.1 A Dissenting Shareholder may request redemption of all or only of some of his Class A Shares, subject to the conditions and procedures set forth in this article 15. A Dissenting Shareholder's Class A Shares for which he has requested redemption will be redeemed only if all of the conditions set forth in this article 15 are complied with, it being understood that the board of directors may waive the condition set out under article 15.9 hereof.

15.2 The redemption of Class A Shares is subject to the Law and the following conditions:

- only fully paid up Class A Shares may be redeemed;
- the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption;
- an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the issued share capital; such reserve may only be used to increase the issued share capital by capitalisation of reserves. Such reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption; and
- the redemption is published in accordance with the Law.

15.3 Each Class A Share that is redeemed pursuant to this Article 15 shall be redeemed only at a redemption price for one Class A Share in an amount equal to the "Dissenting Shareholder Redemption Price" calculated by dividing (a) the balance in the Escrow Account on the second business day preceding the first convening notice for the general meeting of shareholders called for the purpose of approving the Business Combination in accordance with article 14, after deducting reserves for taxes payable, by (b) the number of Class A Shares issued in connection with the IPO.

15.4 A Dissenting Shareholder's Class A Shares will be eligible for redemption pursuant to this Article 15 only if, no later than three (3) business days prior to the Record Date for the general meeting of shareholders called for the purpose of approving the Business Combination (the "Shareholders Approval Meeting"):

(a) such Dissenting Shareholder notifies the Company of its intention to vote its Class A Shares against the Business Combination and requests redemption of a number of Class A Shares in writing by providing a completed form approved by the board of directors for this purpose and made available by the Company together with the convening notice to the Shareholders Approval Meeting (each a "Redemption Notice");

(b) such Dissenting Shareholder transfers its Class A Shares to an account specified by the Company in the notice convening the Shareholders Approval Meeting, together with a proxy granted to any C Director instructing that such shares shall be voted against the Business Combination, unless and to the extent the B Shareholders deliver an Exercise Notice (as defined in Article 15.4 (c)) in respect of such Class A Shares to the Company on or prior to the business day immediately prior to the Record Date for the Shareholders Approval Meeting, in which case the shares shall be voted in favour of the Business Combination;

(c) such Dissenting Shareholder grants an option (the "Class B Purchase Option") to the B Shareholder holding more Class B Shares than any other holder of Class B Shares (the "Exercising B Shareholder"), in the form specified by the Company in the proxy materials provided for the Shareholders Approval Meeting, exercisable at any time on or prior to the business day immediately preceding the Record Date for the Shareholders Approval Meeting, to purchase all or a portion of the Class A Shares the Dissenting Shareholder intends to vote against the Business Combination at a price equal to the Dissenting Shareholder Redemption Price. The Class B Purchase Option may be exercised by the delivery to the Company, on or prior to the Record Date, of an exercise notice signed by the Exercising B Shareholder that specifies (i) the number of Class A Shares the Exercising B Shareholder has elected to purchase and (ii) the purchase price per share (which shall be equal to the Dissenting Shareholder Redemption Price per share).

15.5 The Company shall, immediately upon receipt of a Redemption Notice from an A Shareholder, provide the B Shareholders with a copy of such notice. The Class B Purchase Option may be exercised in respect of all or any portion of the Class A Shares in respect of which the Class B Purchase Option is granted.

If the number of Class A Shares for which an Exercise Notice has been received by the Company is lower than the total number of Class A Shares for which a Redemption Notice has been received, the board of directors shall determine the number of Class A Shares to be redeemed from each applicant pro rata to the total number of Class A Shares for which a Redemption Notice has been received.

The allocation shall be subject to rounding under procedures freely determined by the board of directors and no fractional shares shall be transferred.

15.6 If a Business Combination is not approved by a Shareholders Approval Meeting as set out in article 14.3 hereof, (i) no payments shall be due from the B Shareholders in respect of the Class B Purchase Option; (ii) no Class A Shares shall be transferred to the B Shareholders pursuant to this article; (iii) no Class A Shares shall be redeemed, and (iv) any Class A Shares tendered shall be returned to the account specified by the Dissenting Shareholder.

15.7 Promptly following the Shareholders Approval Meeting and subject to this article 15, if the Business Combination is approved by a Shareholders' Approval Meeting, the Company will transfer the Class A Shares purchased pursuant to the Class B Purchase Option to the relevant B Shareholder upon receipt of payment by the B Shareholders of the Dissenting Shareholder Redemption Price per share for each Class A Share purchased pursuant to the Class B Purchase Option and shall transfer the Dissenting Shareholder Redemption Price per share so received to the holders of the Class A Shares so purchased.

15.8 The redemption of Class A Shares is subject to the Consummation. If the Business Combination is approved by a Shareholders Approval Meeting, subject to and upon the Consummation of the Business Combination, the Company will redeem and pay the Dissenting Shareholder Redemption Price in respect of any Class A Shares validly tendered for redemption and not purchased pursuant to the Class B Purchase Option. During the period beginning immediately following the Shareholders Approval Meeting at which the Business Combination is approved and ending on the business day prior to the Consummation of the Business Combination, the holder of Class A Shares tendered for redemption but not purchased pursuant to the Class B Purchase Option shall have the right to vote such Class A Shares and to receive any dividends or distributions made during such period in respect of such Class A Shares, but may not transfer such Class A Shares which shall remain blocked in the account specified in article 15.4 (b) until the earliest to occur of (x) the date of Consummation and (y) the date on which the Business Combination is abandoned, as stated by an express resolution of the board of directors; and (z) the expiration of the Acquisition Period (as defined in article 30.4).

15.9 The board of directors may, in the convening notice to the Shareholders Approval Meeting, set additional conditions differing from those set out in articles 15.3 to 15.9 hereof.

15.10 Following their redemption, Class A Shares shall bear no voting rights, and shall have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

15.11 The shareholders grant an irrevocable power of attorney to the board of directors to make any statement, sign all documents, represent the shareholders in front of a Luxembourg notary and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfilment of any share redemption in accordance with this article 15 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Trade and Companies' Register and to any publication in the Memorial.

Art. 16. Conversion of Class B Shares.

16.1 All Class B1 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B1 Share at the date of Consummation.

16.2 All Class B2 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B2 Share on the date on which, the per Class A Share volume-weighted average price on Xetra(r) as reported by Bloomberg in respect of such Trading Day (or if such volume-weighted average price is unavailable from Bloomberg, the volume weighted average share price of the Class A Shares on such trading day determined by an internationally recognized investment bank selected by the Company) (the "Daily VWAP") on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to eleven euro (EUR 11). "Trading Day" refers to any day (other than a Saturday or Sunday) on which the Frankfurt Stock Exchange is open for business.

16.3 All Class B3 Shares are automatically converted into Class A Shares at a ratio of one Class A Share per Class B3 Share on the date on which the Daily VWAP on any twenty (20) trading days in any thirty (30) consecutive Trading Days following the date of the Consummation is at least equal to twelve euro (EUR 12).

16.4 Class B Shares which have not been converted on the fifth anniversary of the Consummation shall not be converted.

16.5 As from the date of their conversion, the Class B Shares shall have the same rights and obligations as the Class A Shares issued from time to time.

16.6 The date of Consummation shall be conclusively evidenced by a resolution of the board of directors stating that the Consummation has occurred and stating the date of Consummation. The meeting of the thresholds set forth in articles 16.2 and 16.3 shall be evidenced by a resolution of the board of directors noting such occurrence and setting forth the applicable calculations.

16.7 The shareholders grant an irrevocable power of attorney to the board of directors to make any statement, sign all documents, represent the shareholders in front of a Luxembourg notary and do everything which is lawful, necessary or simply useful in view of the accomplishment and fulfilment of any conversion of shares in accordance with this article 16 and to proceed, in accordance with the requirements of Luxembourg law, to any registration with the Trade and Companies' Register and to any publication in the Memorial.

Art. 17. Redemption of Class B Shares.

17.1 The redemption of Class B Shares is subject to the Law and the following conditions:

- only fully paid up shares may be redeemed;
- the redemption can only be made by using sums available for distribution in accordance with Article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption;
- an amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Class B Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the issued share capital; such reserve may only be used to increase the issued share capital by capitalisation of reserves (such reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption); and
- the redemption is published in accordance with the Law.

17.2 Subject to article 17.1, any Class B Shares which are not converted into Class A Shares in accordance with Article 16 of these articles of association prior to the fifth anniversary of the date of Consummation shall be redeemed by the Company within six (6) months following the fifth anniversary of the date of Consummation at a redemption price per Class B Shares corresponding to the nominal value of such Class B Shares.

17.3 Redeemed Class B Shares shall bear no voting rights, and shall have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

Art. 18. Minutes of general meetings of shareholders.

18.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

18.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman or the co-chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 19. Powers of the board of directors and Daily management.

19.1 The Company shall be managed by a board of directors, whose members do not need to be shareholders of the Company.

19.2 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by the Regulation, the Law or these articles of association to the general meeting of shareholders.

19.3 In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person(s) appointed by the board of directors, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

19.4 The following actions and transactions in relation to the Company's daily management require an express decision of the board of directors of the Company:

- engaging in any transaction and/or entering into any agreement with a value of more than fifty thousand euro (EUR 50,000);
- entering into any loan, facility, guarantee or security which exposes the Company to potential liabilities exceeding fifty thousand euro (EUR 50,000);
- engaging any procedure on behalf of the Company in front of any competent court;

- acquisition and/or sale of interests in any undertaking by the Company with a value exceeding fifty thousand euro (EUR 50,000).

19.5 The board of directors may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person(s) acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 20. Composition of the board of directors. The board of directors is composed of at least three (3) A directors (the "A Directors"), two B directors (the "B Directors") and two C directors (the "C Directors"). The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a co-chairman and it may choose a secretary, who needs to be neither a shareholder, nor a member of the board of directors.

A reference to a "director" hereinafter shall be construed as a reference to an A Director and/or a B Director and/or a C Director, depending on the context and as applicable.

Art. 21. Election and Removal of directors and Term of the office.

21.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of office. The A Directors shall be elected by all shareholders. The B Directors and the C Directors shall be elected (i) from a list of candidates proposed by the B Shareholders until the date of the Consummation, and (ii) from a list of candidates proposed by all shareholders thereafter. The list of candidates proposed by each class of shareholders shall be determined by a simple majority vote of the shareholders of that class of shares.

21.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one director and may not be a director at the same time.

21.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The term of office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until his successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 22. Vacancy in the office of a director. If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled on a temporary basis by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment.

Art. 23. Convening meetings of the board of directors.

23.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

23.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

23.3 The board of directors shall meet at least once every three months.

Art. 24. Conduct of meetings of the board of directors.

24.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In the absence of a chairman, the co-chairman shall preside the relevant meeting of the board. In the absence of both, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

24.2 The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members (including prior to the Consummation at least one C Director) are present or represented at a meeting of the board of directors.

24.3 Resolutions are adopted with (i) the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors, (ii) including, prior to the Consummation, the approval of all C Directors present or represented at a meeting. The chairman shall not have a casting vote.

24.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication. Any director may represent one or several other directors.

24.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allows such director's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to

be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

24.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile or a similar means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all signatures or the entirety of the signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions and the date of the resolutions shall be the date of the last signature.

24.7 To the extent required by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. In case all C Directors face a conflict of interest, a presence of a C Director is not required for the quorum and the approval of at least one C Director is not required for a valid approval of the relevant matter notwithstanding anything to the contrary in this article 24. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. This article 24.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

24.8 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman or a member of the board which was present at a meeting and is appointed pro tempore by the board to this effect shall draw up minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman present or represented and by the secretary, as the case may be, or by any two directors.

Art. 25. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of (i) any C Director together with (ii) any other director (irrespective of which class of directors), and by the signature of any duly authorised signatory within the limits of such authorisation. With respect to matters that constitute daily management of the Company, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated in accordance with article 19 hereof acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Auditor(s)

Art. 26. Independent auditor(s).

26.1 The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises in accordance with the Law.

26.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of independent auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of office which may not exceed six (6) years. A former or current independent auditor may be re-appointed by the general meeting of shareholders.

26.3 Any independent auditor may be removed at any time, without notice and without cause, by the general meeting of shareholders.

26.4 In case of a reduction of the number of independent auditors by death or in another manner by more than half, the management board must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 27. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 28. Profits.

28.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

28.2 The annual general meeting of shareholders determines upon recommendation of the board of directors how the remainder of the annual net profits will be allocated. In the event that distributions are made prior to the date of Consummation, each share shall be entitled to receive the same fraction of the annual net profits.

In the event that distributions are made after the date of Consummation, (i) each share shall be entitled to receive the same amount to the extent such amount does not exceed one eurocent (EUR 0.01) per share and (ii) each Class A Shares shall be entitled to the same fraction of (and the Class B Shares shall be entitled to none of) any distribution in excess of one eurocent (EUR 0.01).

The payment of the dividends to a depositary operating principally a settlement system in relation to transactions on securities, dividends, interest, matured capital or other matured monies of securities or of other financial instruments being handled through the system of such depositary discharges the Company. Said depositary shall distribute these funds to his depositors according to the amount of securities or other financial instruments recorded in their name.

28.3 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation. In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

28.4 Dividends which have not been claimed within five (5) years after the date on which they became due and payable revert back to the Company.

Art. 29. Interim dividends - Share premium.

29.1 The board of directors may pay interim dividends in accordance with the provisions of the Law.

29.2 Notwithstanding the foregoing and subject to the Law, the board of directors may make use of any sums contributed to the share premium to (i) redeem shares in accordance with article 15 and 17 of these articles of association, and/or (ii) convert any amount thereof into share capital in order to issue shares upon the exercise of warrants issued by the Company, at the discretion of the board of directors and without reserving a preferential subscription right to existing shareholders in accordance with article 5.2 of these articles of association.

29.3 The board of directors shall create a specific reserve in respect of the exercise of any class A warrants of class B warrants issued by the Company (the "Warrant Reserve") and affect and transfer sums contributed to the share premium and/or any other distributable reserve of the Company to such Warrant Reserve. The board of directors may, at any time, fully or partially convert amounts contributed to such reserve to pay for the subscription price of any Class A Shares to be issued further to an exercise of class A warrants or class B warrants. The Warrant Reserve is not distributable or convertible prior to the exercise, redemption or expiration of all outstanding class A warrants and class B warrants and may only be used to pay for the Class A Shares issued pursuant to the exercise of such class A warrants and class B warrants; thereupon, the Warrant Reserve will be a distributable reserve.

G. Liquidation

Art. 30. Liquidation.

30.1 In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

30.2 In the event of liquidation prior to the date of Consummation, the liquidation surplus shall be distributed as follows:

- the holder of each Class B Share shall receive EUR 0.0152 per Class B Shares held by him; and
- each Class A Share is entitled to the same fraction of the remainder.

30.3 In the event of liquidation after the date of Consummation, each share shall be entitled to the same fraction of the liquidation surplus.

30.4 If no Consummation has occurred within twenty-four (24) months of the date (the "Admission Date") on which trading in Class A Shares formally commences on the Frankfurt Stock Exchange in connection with the IPO (the "Acquisition Period"), the board of directors shall promptly upon expiration of the Acquisition Period convene a general shareholders meeting for the purpose of resolving on the Company's dissolution and liquidation of the Company in accordance with the Regulation, the Law and these articles of association. If the Company signs a letter of intent with respect to a proposed Business Combination during the Acquisition Period, as evidenced by an express resolution of the board of directors, the Acquisition Period shall automatically be extended to thirty (30) months after the Admission Date.

H. Governing law

Art. 31. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by the Regulation and Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Regulation and the Law."

Sixth Resolution

The general meeting of shareholders resolves to accept the resignation of Mr. Roland Lienau, Mr. Dirk-Jan van Ommeren and Mr. Jean-Michel Ropert as directors of the Company and grants them discharge for the exercise of their mandate.

Seventh Resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint the following persons as directors with immediate effect and until the date of the annual general meeting of shareholders of the Company held in 2014:

- Prof. Dr. Dr. h.c. Hermann Simon, born in Hasborn, Germany, on 10 February 1947, with professional address at Haydnstrasse 36, D-53115 Bonn, Germany is appointed as B Director;
- Mr. Roland Lienau, born in Hamburg, Germany on 20 August 1961, with professional address at 89, rue Taitbout, 75009 Paris is appointed as B Director;
- Mr. Dirk-Jan van Ommeren, born in Elst (Rhenen), The Netherlands on 11 July 1950, with professional address at Rembrandt Tower, 22nd Floor, Amstelplein 1, 1090 HC Amsterdam is appointed as C Director;

- Mr. Jean-Michel Ropert, born in Nantes, France on 15 December 1966, with professional address at 89, rue Taitbout, 75009 Paris is appointed as C Director;

- Dr. Christoph Kirsch, born in Pritzen, Germany, on 2 April 1942, professionally residing at Am Michelsgrund 14, 69469 Weinheim Bergstrasse, Germany, is appointed as A Director;

- Dr. Jürgen Heraeus, born in Hanau, Germany, on 2 September 1936, professionally residing at Heraeusstrasse, 63450 Hanau, is appointed as A Director; and

- Mr. Alain Georges, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 June 1938, professionally residing at 1, Rue des Coquelicots, L-1356 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as A Director.

Eighth Resolution

The general meeting of shareholders authorises the redemption of up to five hundred and twenty-six thousand three hundred and fifteen (526,315) Class B1 Shares, five hundred and twenty-six thousand three hundred and sixteen (526,316) Class B2 Shares, and five hundred and twenty-six thousand three hundred and sixteen (526,316) Class B3 Shares of the Company proportionally from their holders and in the same proportion for each class of shares (without prejudice of rounding differences), for a price corresponding to 0,0152 euro or less and subject to the conditions of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The final number and the redemption price of the Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class B3 Shares to be redeemed shall be determined by the board of directors in accordance with the terms of the prospectus prepared in relation to the first listing of shares of the Company on the Frankfurt Stock Exchange (Frankfurter Wertpapierbörse) (the "IPO") and the shares so acquired shall be cancelled. The authorisation is granted for a period ending with the date of the IPO.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Helikos SE (ci-après la "Société"), une société européenne constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et conformément aux dispositions du Règlement du Conseil (CE) n° 2157/2001 du 8 Octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE), ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.525, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 octobre 2009, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 14 octobre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2102, page 100869 le 26 octobre 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte à 9h sous la présidence de Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sonia Gabriele, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire instrumentant de constater et l'assemblée consente que:

- tous les actionnaires de la Société présents ou représentés et le numéro des actions détenues par eux figurent sur la liste de présence, qui demeurera annexée à ce procès-verbal, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le bureau de l'assemblée;

- il résulte de cette liste de présence que la totalité du capital social de la Société est présent ou représenté et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été convoqué et avoir pris connaissance de l'ordre du jour avant cette assemblée et renoncent à toute autre exigence de convocation;

- la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de trois nouvelles catégories d'actions rachetables avec la dénomination respective de "Actions de Catégorie B1", "Actions de Catégorie B2" et "Actions de Catégorie B3", conversion des actions existantes de Catégorie B en Actions de Catégorie B1, Actions de Catégorie B2 et Actions de Catégorie B3 et conversion des actions existantes sous forme nominative en actions au porteur.

2. Décision que les Actions de Catégorie B1, les Actions de Catégorie B2 et les Actions de Catégorie B3 seront converties de manière automatique en Actions de Catégorie A à l'occurrence de certains événements et détermination des conditions.

3. Réduction du capital autorisé existant de cinq cent quatre million euro (EUR 504.000.000) à sept million six cent mille euro (EUR 7.600.000), représenté par cinq cent million (500.000.000) d'actions.

4. Création d'une Réserve de Bons spéciale.

5. Refonte complète des statuts de la Société.

6. Acceptation de la démission de M. Jean-Michel Ropert, M. Roland Lienau et M. Dirk-Jan van Ommeren en tant qu'administrateurs de la Société.

7. Nomination de (i) Prof. Dr. Dr. h.c. Hermann Simon et M. Roland Lienau en tant qu'Administrateurs de Catégorie B, (ii) M. Dirk-Jan van Ommeren et M. Jean-Michel Ropert en tant qu'Administrateurs de Catégorie C et de (iii) Dr. Christoph Kirsch, Dr. Jürgen Heraeus et M. Alain Georges en tant qu'Administrateurs de Catégorie A de la Société.

8. Autorisation d'une réduction de capital.

9. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, l'assemblée générale prend unanimement les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer trois nouvelles catégories d'actions rachetables avec la dénomination respective "Actions de Catégorie B1", "Actions de Catégorie B2" et "Actions de Catégorie B3" et de convertir les actions existantes comme suit:

- les Actions de Catégorie B numérotées 1 - 189.473, 568.422 - 757.894 et 1.136.843 - 3.915.790 sont converties en Actions de Catégorie B1;

- les Actions de Catégorie B numérotées 189.474 - 378.947, 757.895 - 947.368 et 3.915.791 - 6.694.737 sont converties en Actions de Catégorie B2; et

- les Actions de Catégorie B numérotées 378.948 - 568.421, 947.369 - 1.136.842 et 6.694.738 - 9.473.684 sont converties en Actions de Catégorie B3.

Suite à cette résolution, le capital social émis de la Société est maintenant représenté par trois millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.157.894) Actions de Catégorie B1, trois millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.157.895) Actions de Catégorie B2, et trois millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.157.895) Actions de Catégorie B3.

L'assemblée général décide ensuite de convertir les actions existantes sous forme nominative en actions au porteur et instruit le conseil d'administration d'émettre les certificats correspondants et d'annuler le registre existant des actions nominatives.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide que les Actions de Catégorie B1, les Actions de Catégorie B2 et les Actions de Catégorie B3 seront converties automatiquement en Actions de Catégorie A de la Société dans les conditions suivantes:

- tous les Actions de Catégorie B1 existantes seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une Action de Catégorie A par Action de Catégorie B au jour de la date de la réalisation d'une acquisition initiale d'une société ou d'une activité par la Société par l'achat, l'apport, la fusion ou toute autre forme de rapprochement d'entreprises autorisé légalement (la "Réalisation");

- tous les Actions de Catégorie B2 existantes seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une Action de Catégorie A par Action de Catégorie B au jour que le cours moyen pondéré par le volume des Actions de Catégorie A affiché au XETRA (r) tel qu'affiché par Bloomberg par rapport à cette Séance de Bourse (ou, si le cours moyen pondéré par le volume n'est pas disponible sur Bloomberg, le cours moyen pondéré par le volume des Actions de Catégorie A de ce jour de négociation déterminé par une banque internationale d'investissement choisie par la Société) (le "VWAP Par Jour") est au moins égale à 11,00 euros sur n'importe quelles 20 jours de Séances de Bourse sur une quelconque période de 30 jours de Séances de Bourse consécutives après la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises. "Séance de Bourse" signifie tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel la bourse de Francfort est ouverte à la négociation;

- toutes les Actions de Catégorie B3 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une action de Catégorie A par une Action de Catégorie B3 si le VWAP Par Jour, sur n'importe quelles 20 jours de Séances de Bourse sur une quelconque période de 30 jours de Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, atteint 12 euros.

La date de la Réalisation sera prouvée par une résolution du conseil d'administration constatant que la Réalisation a eu lieu et constatant la date de la Réalisation. Le fait que les seuils précisés dans les articles 16.2 et 16.3 ont été atteints sera prouvé par une résolution du conseil d'administration le constatant et précisant les calculs applicables. A partir de

la date de la conversion, les Actions de Catégorie B auront les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux Actions de Catégorie A émis de la Sociétés. Des Actions de Catégorie B qui ne seront pas converties au cinquième anniversaire de la Société ne seront pas converties.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le montant actuel du capital autorisé de cinq cent quatre millions euro (EUR 504.000.000), représenté par trente-trois milliards cent cinquante-sept millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille (33.157.894.000) actions à un montant de sept millions six cent mille euros (EUR 7.600,00), représenté par cinq cent millions (500.000.000) actions, y inclus le capital social émis.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de créer une réserve particulière (la "Réserve de Bons" et d'autoriser le conseil d'administration d'affecter et de transférer des montants contribués à la prime d'émission et / ou toute autre réserve distribuable de la Société à cette Réserve de Bons. Le conseil d'administration peut en outre à tout moment convertir une partie ou la totalité des montants attribués à cette réserve afin de payer le prix de souscription de toutes Actions de Catégorie A à émettre suite à une utilisation des bons de souscriptions de catégorie A ou de bons de souscriptions de catégorie B. La Réserve de Bons n'est pas distribuable ou convertible avant l'utilisation, le rachat ou expiration de tous les bons de souscription de catégorie A et de tous les bons de souscription de catégorie B émis. La Réserve de Bons ne peut être utilisé que pour payer les Actions de Catégorie A émises suite à l'utilisation de tels bons de souscription de catégorie A ou catégorie B; après, la Réserve de Bons sera une réserve distribuable.

Cinquième Résolution

Inter alia suite aux résolutions ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à une refonte des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

"A. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé conformément aux présentes une société européenne sous la dénomination de "Helikos SE (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans motifs par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement, la réalisation ainsi que la gestion et le contrôle d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités à l'étranger, que ces entités existent déjà ou soient encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits quelle qu'en soit la nature, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences autant que l'administration et le contrôle de son portefeuille.

3.2 La Société pourra également accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation par la Société ou par toute entité dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un intérêt ou un droit quelle qu'en soit la nature, ou bien dans laquelle la Société a investi d'une autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société et accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société directement ou indirectement détient un intérêt ou un droit quelle que soit sa nature, ou dans laquelle la Société a investi d'une autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

3.3 La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

3.4 La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 4. Siège Social.

4.1 Le siège social est établi à la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. L'administration centrale de la Société est située au siège social.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein d'une même municipalité par décision du conseil d'administration.

4.3 Le siège social peut être transféré vers une autre municipalité du Grand-duché de Luxembourg, par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

4.4 Toute succursale ou autre bureau de représentation peut être établi(e) soit au Grand-duché de Luxembourg, soit à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.5 Le siège social de la Société peut être transféré vers un autre Etat membre de la Communauté Européenne conformément aux dispositions du Règlement du Conseil (CE) n°2157/2001 du 8 Octobre 2001 relatif au statut de la

société européenne (le "Règlement") ainsi qu'à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Le transfert du siège social n'entraînera ni la liquidation de la Société, ni la création d'une nouvelle personne morale.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Cession des actions

Art. 5. Capital Social et Capital Autorisé.

5.1 Le capital émis est fixé à cent quarante-quatre mille euros (EUR 144.000-) représenté par (i) trois millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.157.894) actions rachetables de catégorie B1 (ii) trois millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.157.895) actions rachetables de catégorie B2, et (i) trois millions cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze (3.157.895) actions rachetables de catégorie B3 (collectivement dénommées les "Actions de Catégorie B" et leurs titulaires collectivement dénommés les "Actionnaires B"). La Société peut aussi émettre des actions rachetables de Catégorie A (les "Actions de Catégorie A" dont les titulaires seront collectivement dénommés les "Actionnaires A").

Toute référence faite aux "actions" ci-après sera interprétée comme une référence aux Actions de Catégorie A et/ou aux Actions de Catégorie B, selon le contexte. La même interprétation sera appliquée aux "actionnaires".

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes requises pour la modification des statuts, et aux conditions prévues par la loi.

Toutes nouvelles actions à souscrire en numéraire seront offertes en priorité aux actionnaires existants, en proportion du nombre d'actions qu'il(s) détiennent(en)t dans le capital de la Société. Le conseil d'administration déterminera le délai dans lequel ce droit préférentiel de souscription pourra s'exercer. Ce délai ne pourra être inférieur à trente (30) jours à compter de la date d'ouverture de la période de souscription telle que publiée dans le journal officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") ainsi que dans deux journaux luxembourgeois, conformément à la Loi. Toutefois, sous réserve des dispositions de la Loi, ce droit préférentiel de souscription pourra être limité ou supprimé soit par l'assemblée générale des actionnaires convoquée (i) afin de statuer sur une augmentation du capital de la Société ou (ii) à l'occasion d'une autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou permettre au conseil d'administration de le faire. Cette décision sera adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts.

5.2 Le capital autorisé de la Société, incluant le capital social émis, est fixé à sept millions six cent mille euros (EUR 7.600.000), représenté par cinq cent millions (500.000.000) d'actions.

Dans les cinq (5) ans suivant la date de publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à octroyer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre instrument convertible en actions dans la limite du capital autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et pourra notamment procéder à une telle émission sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois, à chaque fois pour une période maximale de cinq (5) ans, par décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification des statuts.

5.3 Nonobstant toute stipulation contraire dans les présents statuts, notamment aux articles 5.1 et 5.2, la Société s'abstiendra d'émettre des actions avant la date de Réalisation (telle que définie à l'article 14.1 ci-dessous) autres que celles émises avant ou en relation directe avec la première cotation des actions et autres titres de la Société à la bourse de Francfort (Frankfurter Wertpapierbörse) (l'"OPA").

Art. 6. Actions.

6.1 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'incapacité légale, la dissolution, la faillite d'un actionnaire ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

6.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la Loi.

6.3 Des coupures d'actions auront des droits identiques à ceux des actions entières, attribués proportionnellement fractionnés, excepté pour le droit de vote qui ne pourra être exercé qu'à la condition de réunir les coupures en une ou plusieurs actions entières. Toute coupure qui ne pourrait être réintégrée dans une action entière ne saurait conférer le droit de vote à son titulaire.

6.4 Les actions de la Société sont des actions au porteur.

6.5 Les certificats représentatifs d'actions au porteur seront signés par deux membres du conseil d'administration. Ces signatures seront soit manuscrites, soit imprimées, soit faxées. Une des deux signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration, auquel cas sa signature devra être manuscrite. Un certificat contiendra notamment la date de l'acte constitutif de la Société et de sa publication, le montant du capital social de la Société, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions ainsi que la valeur nominale des titres ou intérêts qu'il représente dans la Société, une description sommaire des apports et les conditions auxquelles ils ont été faits, ainsi que les avantages spécifiques attribués aux fondateurs, la durée de la Société et le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 7. Actionariat et Cession d'actions.

7.1 Les actions peuvent être enregistrées sans numéro d'ordre dans des comptes de titres fongibles, ouverts auprès d'institutions financières ou d'autres dépositaires professionnels. Les actions détenues en dépôt ou sur un compte auprès d'une telle institution financière ou d'un tel dépositaire professionnel seront inscrites sur un compte ouvert au nom du déposant et pourront être transférées d'un compte à un autre, que ce compte soit détenu par la même ou une autre institution financière ou dépositaire professionnel. Le déposant dont les actions sont détenues dans des comptes de titres fongibles aura les mêmes droits et obligations que s'il détenait les actions au porteur en son nom propre.

7.2 La cession des actions au porteur qui ne sont pas détenues dans des comptes de titres fongibles s'opérera par la seule tradition du titre.

7.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions légales en vigueur et des présents statuts. Tous les droits et obligations attachés à une action sont transférés à son cessionnaire. Les Actions de Catégorie B ne pourront être transférées qu'à un détenteur d'Actions de Catégorie B et ses sociétés liées (telle que définie à l'article 14.4 ci-dessous), jusqu'au dernier jour (inclus) d'une période de soixante six (66) mois qui commencera à courir à compter de la date de Réalisation (telle que définie à l'article 14.1 ci-dessous).

7.4 La Société ne reconnaîtra qu'un détenteur par action. Pour le cas où une action serait détenue par plusieurs personnes, celles-ci devront désigner une personne qui sera considérée comme seule propriétaire de cette action vis-à-vis de la Société. La Société se réserve le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à une action jusqu'à ce qu'un (1) de ses propriétaires soit désigné.

7.5 Tout actionnaire, avec ses sociétés liées (telles que définies à l'article 14.4), et tout actionnaire avec lequel ils agissent de concert, dont la participation viendrait à dépasser à tout moment le seuil de deux pour cent (2%) ou un de ses multiples des Actions de Catégorie A émises, doit notifier cet événement à la Société dans les quatre jours ouvrés de la survenance de cet événement. A défaut de notification dans ce délai, le droit de vote attaché à la portion de ses actions excédant ledit seuil sera suspendu jusqu'à ce que cette notification ait été effectuée. Pour les besoins des présents statuts, l'expression "avec lequel ils agissent de concert" signifiera des actionnaires, qui coopèrent sur la base d'un contrat exprès ou tacite, écrit ou oral, en vue de l'acquisition, la détention, le vote ou la cession d'Actions de Catégorie A de la Société. Le conseil d'administration appréciera des actionnaires agissant de concert et son appréciation sera, sauf erreur manifeste, incontestable.

7.6 Pour éviter toute confusion, il est précisé que cette obligation s'ajoute aux obligations imposées par la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé (la "Loi de Transparence") et que toutes les sanctions prévues par la Loi de Transparence resteront applicables en cas de non-respect des dispositions de la Loi de Transparence.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

8.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs dans le cadre de l'assemblée générale des actionnaires.

8.2 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont réservés expressément par la loi et par les présents statuts.

Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée à tout moment par le conseil d'administration pour se tenir au lieu et à la date spécifiée sur l'avis de convocation.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration lorsqu'une demande écrite indiquant l'ordre du jour a été adressée au conseil d'administration par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social émis de la Société. Dans ce cas, une assemblée générale des actionnaires doit être convoquée et doit être tenue dans le mois suivant réception de ladite demande.

9.3 Dans le cas où, à la suite d'une demande faite en application de l'article 9.2, l'assemblée générale n'était pas tenue à temps, et dans tous les cas, si elle n'est pas tenue dans les deux mois de ladite demande, les tribunaux compétents de Luxembourg pourront ordonner la convocation d'une assemblée générale dans un délai déterminé, ou bien autoriser les actionnaires à l'origine de la demande ou leurs représentants à convoquer cette assemblée générale.

9.4 Le conseil d'administration convoquera l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice fiscal de la Société. D'autres assemblées d'actionnaires pourront se tenir au lieu et date spécifiés dans les avis de convocation respectifs. L'assemblée générale des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, le 31 mai à 12 heures (midi) chaque année. Si ce jour est un jour férié légal ou si c'est un jour de week-end, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré qui suit.

9.5 Tout avis de convocation à une assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, la description des démarches que les actionnaires doivent entreprendre pour pouvoir participer et exprimer leur vote à l'occasion de l'assemblée générale, et doit prendre la forme d'annonces publiées deux fois, à un intervalle d'au moins dix (10) jours et onze (11) jours avant l'assemblée générale, respectivement dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg. Lorsque les actions sont cotées à une place boursière à l'étranger, les avis de convocation

doivent aussi être publiés, le cas échéant, selon les dispositions des lois, règlements et règles applicables à ladite place boursière étrangère.

9.6 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (5%) du capital émis de la Société, pourra demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. La dite demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée au moins trois (3) jours avant la date de l'assemblée générale. Au cas où une telle demande entraînerait une modification à l'ordre du jour correspondant, la Société mettra un ordre du jour modifié à disposition avant la date de l'assemblée générale.

9.7 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour, ladite assemblée générale des actionnaires pourra se tenir sans notice préalable.

Art. 10. Admission. Tout actionnaire qui détient une ou plusieurs actions de la Société six (6) jours avant (et à l'exclusion de) la date d'une assemblée générale (la "Date d'Inscription") sera admis à cette assemblée générale des actionnaires. En cas d'actions détenues par un opérateur de système de règlement-livraison d'instruments financiers, ou par un dépositaire professionnel ou par un sous-dépositaire désigné par ledit dépositaire professionnel, un propriétaire de ces actions souhaitant assister à l'assemblée générale des actionnaires devrait recevoir dudit opérateur ou dépositaire ou sous-dépositaire, un certificat attestant du nombre d'actions enregistrées dans le compte correspondant à la Date d'Enregistrement. Le certificat devra être présenté au siège social de la Société au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale. Dans le cas d'un actionnaire votant par procuration, celle-ci devra être déposée au siège social de la Société en même temps, ou bien déposée auprès d'un agent de la Société dûment habilité à recevoir la ou les procuration(s). Le conseil d'administration pourra décider sur un délai plus court pour le dépôt dudit certificat ou de ladite procuration.

Art. 11. Tenue des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à l'occasion de toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président élu parmi les membres du conseil d'administration, d'un secrétaire et d'un scrutateur, lesquels seront désignés par l'assemblée générale des actionnaires, et qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires. Le président du conseil d'administration préside toute assemblée générale. Si ce dernier est dans l'impossibilité de présider l'assemblée générale des actionnaires, quelle que soit la raison de cet empêchement, tout autre membre du conseil d'administration pourra présider l'assemblée générale des actionnaires. Le bureau de l'assemblée fera en sorte que l'assemblée se tienne en conformité avec les règles applicables et, plus particulièrement, avec les règles concernant la convocation de l'assemblée, aux règles de la majorité, au décompte des voix et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à chaque assemblée générale des actionnaires.

11.3 Il n'y a pas de quorum requis pour que l'assemblée générale des actionnaires se tienne et délibère valablement, sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents statuts.

11.4 Toute action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de la Loi. Sous la réserve de dispositions contraires de la Loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés des actionnaires présents ou représentés, indifféremment de la partie du capital représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration. Une personne peut représenter plusieurs, voire l'ensemble des actionnaires.

11.6 Tout actionnaire participant à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration permettant son identification et permettant que les participants à la réunion puissent entendre les interventions des uns et des autres sans discontinuité et puissent ainsi participer de manière effective à l'assemblée, seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, à condition que ces moyens de communication soient disponibles sur le lieu de la réunion.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à toute assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication autorisé par le conseil d'administration au siège social de la Société ou à l'adresse spécifiée sur l'avis de convocation. Les actionnaires devront utiliser exclusivement les bulletins de vote fournis par la Société qui devront contenir au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou de s'abstenir de voter en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires auxquels ils se rapportent.

11.8 Le conseil d'administration pourra définir d'avantage de conditions à remplir par les actionnaires afin de pouvoir participer à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts.

12.1 Sous réserve des dispositions du Règlement et de la Loi, toute modification des statuts nécessite une majorité d'au moins deux tiers des voix valablement exprimées à une assemblée générale où au moins la moitié du capital social

émis était présent ou représenté. Au cas où la deuxième condition n'était pas satisfaite, une deuxième assemblée pourra être convoquée conformément aux dispositions de la Loi qui pourra délibérer indifféremment du capital représenté et dans laquelle des résolutions sont adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées. Des abstentions et des votes nuls ne sont pas pris en compte.

12.2 Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions et que la résolution proposée par l'assemblée générale est de nature à modifier les droits respectifs d'une telle catégorie d'actions, la résolution doit réunir dans chaque catégorie dont les droits correspondants sont modifiés par ladite résolution les conditions de présence et de majorité requises par le paragraphe précédent.

12.3 En complément des dispositions de l'article 12.2, toute modification des statuts au moment ou avant la date de Réalisation (telle que définie à l'article 14.1 ci-dessous) requiert le respect des conditions de présence et de majorité décrites à l'article 12.1 des présents statuts pour chaque catégorie d'actions émises.

Art. 13. Prorogation des assemblées générales d'actionnaires. Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines, y compris une assemblée générale convoquée en vue d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit proroger, séance tenante, toute assemblée générale d'actionnaires sur la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au total au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Une telle prorogation d'une assemblée générale d'actionnaires, séance tenante, annule toute décision prise dans cette assemblée générale. Pour éviter toute malentendu il est précisé qu'une fois l'assemblée reportée en application du deuxième alinéa de l'article 13, le conseil d'administration ne sera pas obligé de proroger cette assemblée générale une deuxième fois.

Art. 14. Rapprochement d'Entreprises.

14.1 L'acquisition initiale d'une Société ou d'une activité par la Société par l'achat, l'apport, la fusion ou toute autre forme de rapprochement d'entreprises autorisé par la Loi, sera désignée "Rapprochement d'Entreprises". La Société ne pourra procéder à un Rapprochement d'Entreprises qu'à condition que (i) le conseil d'administration détermine que l'activité ou l'entreprise à acquérir (ainsi que toute autre activité ou société à acquérir simultanément et dont l'approbation est soumise à la même assemblée générale d'actionnaires) affiche, à la date où le conseil d'administration décide de soumettre le Rapprochement d'Entreprises à l'approbation de l'assemblée générale d'actionnaires une juste valeur de marché au moins égale à 80% du montant du sur le Séquestre (après déduction de discomptes et commissions de placement différées), et à condition que (ii) les autres conditions posées par le présent article 14 soient remplies. Le seuil de 80% décrit précédemment est désigné ci-après par l'expression le "Seuil de 80%." La réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises sera désignée ci-après par l'expression la "Réalisation." La Société notifiera immédiatement aux actionnaires la survenance de la Réalisation. Le "Compte Séquestre" renvoie au compte séquestre dans lequel les produits résultants de l'OPA et de la vente des bons de catégorie B, réalisés simultanément, sont déposés à la clôture de l'OPA (après déduction d'une dotation initiale au fonds de roulement).

14.2 Si le conseil d'administration identifie un Rapprochement d'Entreprises potentiel qu'il souhaite soumettre à une assemblée générale des actionnaires, il devra (a) tenir une réunion du conseil d'administration pour approuver le Rapprochement d'Entreprises envisagé et sa soumission à approbation à l'assemblée générale des actionnaires, et pour confirmer que les conditions requises par l'article 14.3 (iii) and (iv) sont respectés, et (b) convoquer une assemblée générale des actionnaires pour approuver le Rapprochement d'Entreprises proposé.

14.3 La Société ne procédera à ce Rapprochement d'Entreprises que si (i) l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour délibérer sur la question approuve le Rapprochement d'Entreprises proposé à la majorité des votes des Actions de Catégorie A valablement exprimés (sans tenir compte des abstentions ni des votes nuls) au cours d'une assemblée générale où au moins vingt-cinq pour cent (25%) des Actions de Catégorie A étaient présentes ou représentées. Si ce quorum n'était pas réuni à la première réunion convoquée à cet effet, une seconde réunion pourra être convoquée conformément aux dispositions de la Loi, qui délibérera indifféremment de la proportion des actions présentes ou représentées et où les décisions seront prises à la majorité des votes valablement exprimés (sans tenir compte des abstentions ni des votes nuls); (ii) moins de trente-cinq pour cent (35%) des Actions de Catégorie A restantes (sans tenir compte des Actions de Catégorie A sur lesquelles les Actionnaires B ont exercé leur Option d'Achat de Catégorie B (telle que définie à l'article 15.4(c)) sont valablement offertes au rachat par des Actionnaires en Désaccord (tel que défini à l'article 14.5); (iii) le conseil d'administration confirme que le Seuil de 80% est atteint; et (iv) le conseil d'administration a confirmé que la procédure décrite à l'article 14.4 (si applicable) a bien été suivie.

14.4 A moins que (i) la Société n'obtienne au préalable un avis émanant d'une société indépendante d'investissement bancaire établissant que le Rapprochement d'Entreprises proposé sera équitable d'un point de vue financier pour les détenteurs d'actions dans le capital de la Société, et à moins que (ii) le Rapprochement d'Entreprises proposé n'ait été approuvé par le conseil d'administration (y compris par l'ensemble des Administrateurs B), le conseil d'administration s'abstiendra de soumettre une proposition de Rapprochement d'Entreprises entre Parties Liées à une Assemblée d'Approbation (telle que définie à l'article 15.3 ci-après). Un "Rapprochement d'Entreprises entre Parties Liées" se signifie comme tout Rapprochement d'Entreprises impliquant une entité qui est une société liée ou qui a reçu un investissement de la part (i) d'un détenteur d'Actions de Catégorie B à la date de l'OPA (les "Actionnaires Fondateurs"); (ii) d'un des membres du conseil d'administration de la Société; (iii) de toute société liée d'un des Actionnaires Fondateurs ou d'un des membres du conseil d'administration; ou (iv) de toute entité (ou de toute société liée d'une entité) dont un des

Actionnaires Fondateurs ou membres du conseil d'administration est administrateur. Pour les besoins des présents statuts: une "société liée" à, ou une personne "affiliée" à une personne juridique spécifique, est une personne qui, directement ou indirectement, par le biais d'un ou plusieurs intermédiaires, contrôle, est contrôlée par, ou bien est soumise au même contrôle que ladite personne juridique spécifique et (ii) le terme de "contrôle" signifie la possession, directe or indirecte, du pouvoir de diriger ou d'influencer la direction et les procédures d'une personne juridique, que ce soit par l'actionnariat, par contrat ou par tout autre moyen.

14.5 Un "Actionnaire en Désaccord" signifie tout détenteur d'Actions de Catégorie A qui a demandé le rachat de ses parts en application de l'article 15 ci-dessous. Il est précisé qu'un Actionnaire A qui ne fournirait pas d'Avis de Rachat conforme aux dispositions de l'article 15.4 ne sera pas considéré comme un Actionnaire en Désaccord, et l'article 15 ci-dessous ne lui sera pas applicable.

Art. 15. Rachat des Actions de Catégorie A.

15.1 Un Actionnaire en Désaccord peut demander le rachat de tout ou partie des ses Actions de Catégorie A sous réserve des conditions et procédures du présent article 15. Les Actions de Catégorie A dont un Actionnaire en Désaccord a demandé le rachat, seront rachetées uniquement si les conditions exposées dans cet article 15 sont respectés, étant entendu que le conseil d'administration pourra renoncer à la condition énoncée par l'article 15.9 ci-après.

15.2 Le rachat des Actions de Catégorie A est soumis aux conditions de la Loi et des conditions suivantes:

- seules les actions intégralement libérées peuvent être rachetées;
- le rachat ne peut être financé que par des sommes disponibles à la distribution conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;
- un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut au pair comptable, de toute Action de Catégorie A rachetées, doit être incorporé dans une réserve qui ne pourra pas être distribuée aux actionnaires sauf en cas d'une réduction du capital émis. Ladite réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital émis par capitalisation des réserves (cette réserve n'est pas nécessaire dans le cas d'un rachat financé par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat); et
- Le rachat doit être publié conformément aux dispositions de la Loi.

15.3 Chaque Action de Catégorie A rachetée en application de cet article 15 sera rachetée au "Prix de Rachat de l'Actionnaire en Désaccord" par Action de Catégorie A, calculé en divisant (a) le montant du solde du Compte Séquestre au deuxième jour précédant la date de la première convocation pour l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur le Rapprochement d'Entreprises conformément aux dispositions de l'article 14, après déduction des provisions pour impôts, et divisé par (b) le nombre d'Actions de Catégorie A émises à l'occasion de l'OPA.

15.4 Les Actions de Catégorie A d'un Actionnaire en Désaccord seront éligibles au rachat en application des dispositions de l'article 15 seulement si les conditions suivantes sont réunies, au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la Date d'Admission à l'assemblée générale appelée à statuer sur cet approbation d'un Rapprochement d'Entreprises (l'"Assemblée d'Approbation"):

a) L'Actionnaire en Désaccord notifie à la Société son intention d'utiliser ses Actions de Catégorie A contre le Rapprochement d'Entreprises et demander le rachat d'un certain nombre de ses Actions de Catégorie A par écrit en complétant un formulaire approuvé par le conseil d'administration à cet effet et diffusé par la Société en même temps que l'avis de convocation à l'Assemblée d'Approbation (l'"Avis de Rachat");

b) L'Actionnaire en Désaccord transfère ses Actions de Catégorie A vers un compte spécifique désigné par la Société dans l'avis de convocation à l'Assemblée d'Approbation, et donne procuration à un Administrateur C pour voter contre le Rapprochement d'Entreprises, à moins que les Actionnaires B ne notifient à la Société une Avis d'Exercice (telle que définie à l'article 15.4(c)) concernant ces Actions de Catégorie A avant ou à la date du jour ouvré précédant la Date d'Admission à l'Assemblée d'Approbation, auquel cas les actions seront votés en faveur du Rapprochement d'Entreprises;

c) L'Actionnaire en Désaccord octroie une option (l'"Option d'Achat de Catégorie B") à l'Actionnaire B détenant plus d'Actions de Catégorie B que tout autre détenteur d'Actions de Catégorie B (l'"Actionnaire B Optant"), avec le formulaire déterminé par la Société dans les documents de procuration fournis en vue de l'Assemblée d'Approbation, et qui pourront être exercées à tout moment au ou avant le jour ouvré précédant la Date d'Admission à l'Assemblée d'Approbation en vue d'acheter tout ou partie des Actions de Catégorie A que l'Actionnaire en Désaccord entendait voter contre le Rapprochement d'Entreprises, au Prix de Rachat de l'Actionnaire en Désaccord. L'Option d'Achat de Catégorie B pourra être levée avant ou au jour de la Date d'Admission, en notifiant à la Société un avis de levée d'option (la "Avis d'Exercice") signé par l'Actionnaire Optant, spécifiant (i) le nombre d'Actions de Catégorie A que L'Actionnaire B Optant souhaite acquérir et (ii) le prix d'achat par action (qui doit être égal au Prix de Rachat de l'Actionnaire en Désaccord par action).

15.5 La Société communiquera aux Actionnaires B une copie de l'Avis de Rachat reçu d'un des Actionnaires A dès sa réception. L'Option d'Achat de Catégorie B pourra être levée sur tout ou partie des Actions de Catégorie A pour lesquelles une Option d'Achat de Catégorie B a été octroyée. Si le nombre d'Actions de Catégorie A visé par la Avis d'Exercice notifiée à la Société, est inférieur au nombre total d'Actions de Catégorie A pour lesquelles un Avis de Rachat a été reçu, le conseil d'administration déterminera le nombre d'Actions de Catégorie A qui seront rachetées par candidat au pro rata du nombre total d'Actions de Catégorie A pour lesquelles un Avis de Rachat a été reçu.

L'attribution sera sujette à des calculs d'arrondis, selon un mode librement déterminé par le conseil d'administration, tout transfert de coupures étant exclu.

15.6 Si un Rapprochement d'Entreprises n'est pas approuvé par l'Assemblée d'Approbation comme requis par l'article 14.3, (i) aucun paiement ne sera exigible des Actionnaires B suite à l'Option d'Achat de Catégorie B; (ii) aucune Action de Catégorie A ne pourra être cédée aux Actionnaires B en vertu du présent article; (iii) aucune Action de Catégorie A ne sera rachetée, et (iv) toute des Actions de Catégorie A offertes sera rendue sur le compte spécifié par l'Actionnaire en Désaccord.

15.7 Immédiatement après l'Assemblée d'Approbation, et sous réserve des dispositions de cet article 15, dans la mesure où le Rapprochement d'Entreprises est approuvé par l'Assemblée d'Approbation, la Société transférera les Actions de Catégorie A acquises par l'Option d'Achat de Catégorie B à l'Actionnaire B concerné dès réception du paiement du Prix de Rachat de l'Actionnaire en Désaccord par les Actionnaires B dû pour chaque Action de Catégorie A achetée suivant l'exercice de l'Option d'Achat de Catégorie B, et transférera le Prix de Rachat de l'Actionnaire en Désaccord ainsi reçu aux détenteurs des Actions de Catégorie A ainsi achetées.

15.8 Le rachat des Actions de Catégorie A sera soumis à la condition de la Réalisation. Si le Rapprochement d'Entreprises est approuvé par l'Assemblée d'Approbation, sous réserve et dès survenance de la Réalisation du Rapprochement d'Entreprises, la Société rachètera et paiera le Prix de Rachat de l'Actionnaire en Désaccord pour toute Action de Catégorie A valablement offerte au rachat et qui n'aurait pas été achetée suivant l'exercice d'une Option de Rachat de Catégorie B. Pendant la période commençant immédiatement à la suite de l'Assemblée d'Approbation approuvant le Rapprochement d'Entreprises et se terminant le jour ouvré précédant la Réalisation du Rapprochement d'Entreprises, le détenteur d'Actions de Catégorie A offertes au rachat mais non acquises dans le cadre de l'exercice d'une Option de Rachat de Catégorie B pourra voter ses Actions de Catégorie A pour voter et percevoir tout dividende ou distribution effectués pendant cette période, mais n'aura pas le droit de céder lesdites Actions de Catégorie A, qui resteront bloquées dans le compte décrit à l'article 15.4 (b) jusqu'à la survenance du premier de ces deux événements: (x) soit la date de Réalisation soit (y) jusqu'à la date à laquelle le Rapprochement d'Entreprises est abandonné tel que constaté par une déclaration expresse du conseil d'administration; et (z) l'expiration de la Période d'Acquisition (telle que définie à l'article 30.4).

15.9 Le conseil d'administration pourra exiger des conditions supplémentaires autres que celles exposées aux articles 15.3 à 15.9 des présents statuts, qu'il indiquera dans l'avis de convocation de l'Assemblée d'Approbation.

15.10 Après leur rachat, les Actions de Catégorie A n'auront ni droits de vote, ni droit au dividende ni droit au boni de liquidation.

15.11 Les actionnaires donnent pouvoir irrévocable au conseil d'administration pour faire toute déclaration, signer tout document, représenter les actionnaires devant un notaire à Luxembourg et pour entreprendre toute démarche légale, nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement ou la réalisation de tout rachat d'action conformément aux dispositions de l'article 15 des présents statuts, et pour procéder, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, à toute immatriculation ou enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ainsi qu'à toute publication dans le Mémorial.

Art. 16. Conversion des Actions de Catégorie B.

16.1 Toutes les Actions de Catégorie B1 sont automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une action de Catégorie A par Action de Catégorie B1 au jour de la Réalisation.

16.2 Toutes les Actions de Catégorie B2 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une action de Catégorie A par Action de Catégorie B2 au jour que le cours moyen pondéré par le volume des Actions de Catégorie A affiché au XETRA (r) tel qu'affiché par Bloomberg par rapport à cette Séance de Bourse (ou, si le cours moyen pondéré par le volume n'est pas disponible sur Bloomberg, le cours moyen pondéré par le volume des Actions de Catégorie A de ce jour de négociation déterminé par une banque internationale d'investissement choisie par la Société) (le "VWAP Par Jour") est au moins égale à 11,00 euros sur n'importe quelles 20 jours de Séances de Bourse sur une quelconque période de 30 jours de Séances de Bourse consécutives après la réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises. "Séance de Bourse" signifie tout jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) auquel la bourse de Francfort est ouverte à la négociation. 16.3 Toutes les Actions de Catégorie B3 seront automatiquement converties en Actions de Catégorie A au ratio d'une action de Catégorie A par une Action de Catégorie B3 si le VWAP Par Jour, sur n'importe quelles 20 jours de Séances de Bourse sur une quelconque période de 30 jours de Séances de Bourse consécutives suivant la Réalisation d'un Rapprochement d'Entreprises, atteint 12 euros.

16.4 Les Actions de Catégorie B qui n'auraient pas été converties à la date du cinquième anniversaire de la Réalisation ne seront pas converties.

16.5 A compter de leur conversion, les actions de Catégorie B auront les mêmes droits et obligations que les Actions de Catégorie A émises.

16.6 La date de la Réalisation sera établie de manière concluant par une décision du conseil d'administration déclarant que la Réalisation s'est produite et la date à laquelle elle s'est produite. Une décision du conseil d'administration constatera les seuils aux articles 16.2 et 16.3 ont été atteints et fera état des calculs utilisés à cet égard.

16.7 Les actionnaires donnent pouvoir irrévocable au conseil d'administration pour faire toute déclaration, signer tout document, représenter les actionnaires devant un notaire à Luxembourg et pour entreprendre toute démarche légale, nécessaire ou utile en vue de l'accomplissement ou de la réalisation de toute conversion d'action conformément aux dispositions de l'article 16 des présents statuts, et pour procéder, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, à toute immatriculation ou enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés ainsi qu'à toute publication dans le Mémorial.

Art. 17. Rachat des Actions de Catégorie B.

17.1 Sous réserve des dispositions de la Loi, le rachat des Actions de Catégorie B est soumis aux conditions suivantes:

- Seules les actions intégralement libérées peuvent être rachetées;
- Le rachat ne peut être financé que par des sommes disponibles à la distribution conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;
- Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut au pair comptable, de toute Action de Catégorie B rachetée doit être incorporé dans une réserve qui ne pourra pas être distribuée aux actionnaires excepté dans le cas d'une réduction du capital émis. Ladite réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital émis par capitalisation des réserves (cette réserve n'est pas nécessaire dans le cas d'un rachat financé par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat); et
- Le rachat doit être publié conformément aux dispositions de la Loi.

17.2 Sous réserve des dispositions de l'article 17.1, toutes les Actions de Catégorie B qui n'auraient pas été converties conformément aux dispositions de l'Article 16 des présents statuts avant le cinquième anniversaire de la date de Réalisation seront rachetées par la Société dans les six (6) mois suivant le cinquième anniversaire de la date de Réalisation à un prix de rachat équivalent à la valeur nominale desdites Actions de Catégorie B.

17.3 Après leur rachat, les Actions de Catégorie B ne se verront attacher ni droits de vote, ni droit au dividende ni droit au boni de liquidation.

Art. 18. Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

18.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires dressera un procès-verbal de la réunion qui sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en fera la demande.

18.2 Toute copie ou extrait de l'original dudit procès-verbal délivré dans le cadre de procédures judiciaires ou à la demande de tout intéressé sera signé par un des co-présidents du conseil d'administration ou par deux de ses membres.

D. Le conseil d'administration

Art. 19. Pouvoirs du conseil d'administration et Gestion journalière.

19.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

19.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi en général, la Loi, le Règlement ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

19.3 Conformément à l'article 60 de la Loi, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration, actionnaire ou non, agissant seul(e)s ou conjointement. Le conseil d'administration désigne, révoque et détermine l'étendue de ses pouvoirs par une résolution.

19.4 Une décision expresse du conseil d'administration sera requise pour les actes et transactions en rapport avec la gestion journalière de la Société décrits ci-après:

- toute transaction et/ou conclusion de contrat ayant une valeur supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000);
- la souscription d'emprunt, ligne de crédit ou de financement, octroi de garantie ou de sûreté exposant la Société à des engagements excédant le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000);
- l'engagement de toute procédure au nom de la Société devant un tribunal;
- acquisition et/ou cession d'intérêts dans toute entreprise par la Société excédant le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000);

19.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne, agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 20. Composition du conseil d'administration. Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) administrateurs A (les "Administrateurs A"), deux administrateurs B (les "Administrateurs B") et deux administrateurs C (les "Administrateurs C"). Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un co-président et il pourra choisir un secrétaire, qui ne doit pas être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Toute référence à un "administrateur" ci-après sera interprétée comme faisant allusion soit à un Administrateur A et/ou à un Administrateur B et/ou à un Administrateur C, selon le contexte applicable.

Art. 21. Election et révocation des administrateurs et terme du mandat.

21.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les Administrateurs A seront élus par tous les actionnaires. Les Administrateurs B et les Administrateurs C seront élus (i) à partir d'une liste de candidats proposés par les Actionnaires B jusqu'à la date de la Réalisation, et (ii) à partir d'une liste de candidats proposés par tous les actionnaires à partir de cette date. La liste des candidats proposés par chaque classe d'actionnaires sera établie à la majorité simple des voix des actionnaires de la catégorie concernée.

21.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut révoquer son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

21.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

21.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 22. Vacance dans le mandat d'un administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente.

Art. 23. Convocation des réunions du conseil d'administration.

23.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

23.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil d'administration doit être adressé par écrit à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document étant preuve suffisante. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, et dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

23.3 Le conseil d'administration se réunira au moins une fois tous les trois mois.

Art. 24. Conduite des réunions du conseil d'administration.

24.1 Le président du conseil d'administration préside toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le vice-président présidera la réunion du conseil d'administration. En leur absence à tous les deux, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

24.2 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres (y compris au moins un Administrateur C pour la période précédant la Réalisation) sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

24.3 Des décisions sont adoptées (i) à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration (ii) incluant, pour la période précédant la Réalisation, l'unanimité des Administrateurs C présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

24.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs autre(s) administrateur(s).

24.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés est censée s'être tenue au siège social de la Société.

24.6 Le conseil d'administration peut prendre des résolutions écrites à l'unanimité ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et tenue. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés,

une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les documents séparés signés par les administrateurs, constitueront l'instrument prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

24.7 Dans la mesure que la Loi l'exige, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration, qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration consignée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Dans le cas d'administrateur C en situation de conflit d'intérêts, la présence d'un administrateur C pour le calcul du quorum et l'approbation valable pour que la transaction en cause n'est pas requise, nonobstant toute disposition contraire dans le présent article 24. Un tel conflit d'intérêts doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant de prendre une décision concernant tout autre point. Cet article 24.7 n'est pas applicable aux opérations conclues dans des conditions normales.

24.8 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président ou un administrateur présent à la réunion et élu comme président temporaire par le conseil d'administration rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président présent ou représenté et par le secrétaire, le cas échéant, ou par deux administrateurs.

Art. 25. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe (i) d'un Administrateur C et (ii) de tout autre administrateur (indifféremment de la classe d'administrateur à laquelle il appartient), et par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de cette délégation. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué en application de l'article 19 des présents statuts, agissant seule ou conjointement conformément aux règles régissant cette délégation.

E. Réviseurs

Art. 26. Réviseur(s) d'entreprises.

26.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisi(s) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, en application des dispositions de la Loi.

26.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre des réviseurs d'entreprises, nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien réviseur d'entreprise ou un réviseur d'entreprise sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

26.3 Tout réviseur d'entreprise peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

26.4 Dans l'hypothèse où le nombre de réviseurs d'entreprise serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 27. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 28. Bénéfices.

28.1 Au moins cinq pour cent (5 %) des bénéfices annuels nets de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

28.2 L'assemblée générale des actionnaires décidera sur recommandation du conseil d'administration de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté. En cas de distributions avant la date de Réalisation, chaque action se verra attribuer la même part des bénéfices annuels nets.

En cas de distributions intervenant après la date de Réalisation, (i) chaque action se verra attribuer la même part dans la mesure où cette part n'excède pas le montant d'un centime d'euro par action (EUR 0,01) et (ii) chaque Action de Catégorie A se verra attribuer une part équivalente à (tandis que les Actions de Catégorie B ne se verront attribuer aucune part de) toute distribution excédant le montant d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le paiement de dividendes à un dépositaire opérant principalement un système de règlement-livraison relatifs à des transactions sur titres, dividendes, intérêts, capital à terme échu ou sur toute autre somme d'argent, ou encore sur tous autres instruments financiers gérés par le biais du système d'un tel dépositaire est libératoire pour la société. Ledit dépositaire distribuera les fonds à ses déposants à hauteur du nombre de titres ou instruments financiers enregistrés en leur nom.

28.3 Les sommes apportées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apportant accepte cette affectation.

En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

28.4 Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) années suivant la date à laquelle ils étaient dus et exigibles reviennent à la Société.

Art. 29. Acomptes sur Dividendes - Prime d'émission.

29.1 Le Conseil d'administration pourra procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes selon les conditions prévus par la Loi.

29.2 Nonobstant les dispositions précédente et sous réserve des dispositions de la Loi, le conseil d'administration pourra décider discrétionnairement de faire usage de toute somme allouée à la prime d'émission pour procéder au rachat des actions conformément aux articles 15 et 17 des présents statuts, et/ou pour (ii) convertir tout ou partie de ces sommes en capital social émis afin de procéder à l'émission d'actions suite à l'exercice de bons de souscription émises par la Société, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants conformément à l'article 5.2 des présents statuts.

29.3 Le conseil d'administration créera une réserve spécifique qui sera dédiée à l'exercice des bons de souscription de catégorie A et de catégorie B émis par la Société (la "Réserve de Bons"), affectera et transférera des sommes apportées à la prime d'émission et/ou à toute réserve distribuable à ladite Réserve de Bons. Le conseil d'administration peut à tout moment convertir tout ou partie des sommes attribuées à ladite réserve pour payer pour le prix de souscription de toute Action de Catégorie A ou de Catégorie B qui serait émise suite à un exercice de bons de souscription de Catégorie A ou de Catégorie B. La Réserve de Bons n'est ni distribuable ni convertible avant l'exercice, le rachat ou l'expiration des bons de souscription de Catégorie A ou de Catégorie B étant émis, et ne sera utilisable que pour le paiement d'Actions de Catégorie A émises par la Société suite à l'exercice des bons de souscription de Catégorie A ou de Catégorie B; après ce temps, la Réserve de Bons deviendra une réserve distribuable.

G. Liquidation

Art. 30. Liquidation.

30.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

30.2 En cas de liquidation intervenant avant la date de Réalisation, le boni de liquidation sera distribué comme suit:

- les détenteurs d'Actions de Catégorie B recevront EUR 0,0152 par Action de Catégorie B détenue; et
- chaque Action de Catégorie A se verra attribuer une part égale de la somme restante.

30.3 En cas de liquidation intervenant après la date de Réalisation, chaque action se verra attribuer la même portion du boni de liquidation.

30.4 Si la Réalisation n'intervient pas dans les vingt-quatre (24) mois de la date (la "Date d'Admission") à laquelle les Actions de Catégorie A commencent officiellement à être négociées sur le marché de la Bourse de Francfort dans le cadre de l'OPA (la "Période d'Acquisition"), le conseil d'administration convoquera sans délai une assemblée générale des actionnaires après l'expiration de la Période d'Acquisition en vue de décider de la dissolution et de la liquidation de la Société conformément aux dispositions du Règlement, de la Loi et des présents statuts. Dans le cas où la Société signerait une lettre d'intention concernant une proposition de Rapprochement d'Entreprises pendant la Période d'Acquisition, tel que prouvé par une résolution expresse du conseil d'administration, la Période d'Acquisition sera automatiquement prolongée et sera de trente (30) mois à compter de la Date d'Admission.

H. Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés conformément au Règlement et à la Loi. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions du Règlement et de la Loi."

Sixième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de M. Roland Lienau, M. Dirk-Jan van Ommeren et M. Jean-Michel Ropert en tant qu'administrateurs de la Société et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat.

Septième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs avec effet immédiat et jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2014:

- Prof. Dr. Dr. h.c. Hermann Simon, né à Hasborn, Allemagne, le 10 février 1947, avec adresse professionnelle à Haydnstrasse 36, D- 53115 Bonn, Allemagne, est nommé Administrateur de Catégorie B;
- Monsieur Roland Lienau, né à Hamburg, Allemagne, le 20 août 1961, avec adresse professionnelle à 89, rue Taitbout, 75009 Paris, France, est nommé Administrateur de Catégorie B;

- Monsieur Dirk-Jan van Ommeren, né à Elst (Rhenen), Pays-Bas, le 11 juillet 1950, avec adresse professionnelle à Rembrandt Tower, 22^{ème} étage, Amstelplein 1, 1090 HC Amsterdam, est nommé Administrateur de Catégorie C;
- Monsieur Jean-Michel Ropert, né à Nantes, France, le 15 décembre 1966, avec adresse professionnelle à 89, rue Taitbout, 75009 Paris, France, est nommé Administrateur de Catégorie C;
- Dr. Christoph Kirsch, né à Pritzen, Allemagne, le 2 avril 1942, avec adresse professionnelle à Am Michelsgrund 14, 69469 Weinheim Bergstrasse, Allemagne, est nommé Administrateur de Catégorie A;
- Dr. Jürgen Heraeus, né à Hanau, Allemagne, le 2 septembre 1936, avec adresse professionnelle à Heraeusstrasse, 63450 Hanau, Allemagne, est nommé Administrateur de Catégorie A;
- Monsieur Alain Georges, né à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, le 23 juin 1938, résidant professionnellement à 1, Rue des Coquelicots, L - 1356 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, est nommé Administrateur de Catégorie A.

Huitième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires autorise le rachat d'un maximum de cinq cent vingt-six mille trois cent quinze (526.315) Actions de Catégorie B1, cinq cent vingt-six mille trois cent seize (526.316) Actions de Catégorie B2, cinq cent vingt-six mille trois cent seize (526.316) Actions de Catégorie B3, proportionnellement de leurs détenteurs et dans la même proportion pour chaque catégorie d'actions (sans préjudice des différences d'arrondissement) par la Société pour un prix correspondant à leur pair comptable ou moins et sous réserve des conditions de la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés Commerciales, telle que modifiée. Le nombre finale des Actions de Catégorie B1, des Actions de Catégorie B2 et des Actions de Catégorie B3 à racheter et le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration en concordance avec les termes du prospectus préparé en relation avec la première offre public d'achat des actions de la Société à la bourse de Francfort (Frankfurter Wertpapierbörse) ("OPA") et les actions ainsi acquises seront annulées. L'autorisation est accordée pour une période se terminant au jour de cette OPA.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et en figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire nom, prénom usuel, état et demeure, ces comparantes ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: A. OLLIGES, S. GABRIELE, R. SAVELSBERG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 janvier 2010. Relation: EAC/2010/484. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR) soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014425/1455.

(100008484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Barclays Capital Equity Luxembourg SICAV SIF S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: GBP 10.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.496.

Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'Associé unique de la Société le 16 octobre 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société au siège social en date du 16 octobre 2009;

- qu'il a été décidé de nommer comme nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée, Monsieur Vincent Goy, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et né le 16 juin 1955, à Leudelange (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010015112/21.

(100008990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Chauffage Van Kasteren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 60.284.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15/01/2010.

Pour CHAUFFAGE VAN KASTEREN S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010014673/12.

(100007861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Vank Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 35.046.

Les Comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15/01/2010.

Pour VANK-IMMO S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010014674/12.

(100007860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

K + L Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 43, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 125.229.

Les Comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15/01/2010.

Pour K + L AKTIENGESELLSCHAFT S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2010014675/12.

(100007859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Fiduciaire Treuconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 135.196.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Fiduciaire Treuconsult S.A. qui s'est tenue en date du 21 décembre 2009 que:

La société Allgemeine Management Gesellschaft, en abrégé AMG G.m.b.H., sis 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, représentée par Madame Myriam Francq, née le 25 décembre 1953 à Eupen (B), et demeurant 24, rue de la Fontaine, L-1532 Luxembourg, est nommée comme Administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2010015116/18.

(100009073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Osaka Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 59, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 136.873.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014763/10.

(100008565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Zeus IAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.145.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Zeus IAM Limited", a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I. ("the "Principal"),

here represented by Mr Mathieu GANGLOFF, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"),

by virtue of a proxy under private seal given in, on December 23, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. "Zeus 1AM S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 114145, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 14th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 925 of May 11th, 2006.

II. The subscribed capital of the Company is presently two million one hundred and fifteen thousand Japanese Yen (JPY 2,115,000) divided into four hundred and twenty-three (423) shares with a nominal value of five thousand Japanese Yen (JPY 5,000) each, all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the liabilities of the company against third parties have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to all managers of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxyholder signed the present original deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf du mois de décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Zeus IAM Limited", une société constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à West Wind Building, Harbour Drive, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, B.W.I. (le "Mandant"),

ici représentée par Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 23 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. "Zeus IAM S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 114.145 a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 925 du 11 mai 2006.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de deux millions cent quinze mille yen japonaises (JPY 2.115.000), représenté par quatre cent vingt-trois (423) actions avec une valeur nominale de cinq mille yen japonaises (JPY 5.000) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, ou bien connues à ce jour ou bien inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le soussigné notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction en langue française. À la requête de cette même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. Gangloff, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014314/88.

(100007927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

HC Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.470.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Vincent Bouffieux.

Référence de publication: 2010014702/10.

(100007912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Fondation Faune-Flore, Institut de recherche sur le patrimoine naturel et la biodiversité, Fondation.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg G 60.

 —
Bilan au 31 décembre 2008

Actif		Passif	
Créances	140,00	Patrimoine	49 578,70
Avoirs en banque	86 639,55	Résultats reportés	7 853,82
		Dettes	26 506,25
		Bénéfice de l'exercice	2 840,78
	<u>86 779,55</u>		<u>86 779,55</u>

 —
Compte de résultats au 31 décembre 2008

Dépenses		Recettes	
Frais généraux	1031,25	Subventions Formation-recherche	151 200,00
Bourses Formation-recherche	151 200,00	Subside reçu (Ministère)	3 000,00
Bénéfice de l'exercice	2 840,78	Intérêts bancaires créditeurs	872,03
	<u>155 072,03</u>		<u>155 072,03</u>

 —
Budget prévisionnel pour l'exercice 2009

Dépenses		Recettes	
Frais généraux	1838,25	Subventions Formation-recherche	165 070,00
Aides Formation-recherche	165 070,00	Intérêts bancaires créditeurs	800,00
		Déficit de l'exercice	1 038,25
	<u>166 908,25</u>		<u>166 908,25</u>

Le Conseil d'Administration:

Guy Colling, Lucien Hoffmann, Christian Ries, Tom Conzemius, Paul Diederich, Edmée Engel,
Arno Frising, Jos A. Massard, Claude Meisch, Jean-Pierre Schmitz, Norbert Stomp, Jean-Pierre Meisch

Luxembourg, le 14.01.2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010014431/32.

(100008346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

European Consultants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.950.

 —
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 15 décembre 2009 que:

- La société Juria Consulting S.A., avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été appelée à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement de la société Eurexperts S.A. (anc. Euro Révision S.A.), dont le siège social est établi à la même adresse.

Juria Consulting S.A. terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2010014479/19.

(100008089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Techno Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.254.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2009

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "TECHNO HOLDING", tenue en l'étude de Maître Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz en date du 30 juillet 2009, destinée à préciser et compléter l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2008 portant le numéro 269/2008 du répertoire du notaire instrumentant, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 30 juin 2008 sous le numéro D080092926:

Résolution unique

L'assemblée précise que la date d'effet de la décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2008 N°269 ayant pour objet le changement d'objet social est la date 1^{er} janvier 2008.

Enregistré à Diekirch, le 14 janvier 2010 Relation: DIE/2010/314 Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

Fait à Wiltz, le 14 octobre 2009.

Pour extrait conforme.

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010014437/21.

(100008159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP Investment S S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.155,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 116.268.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014730/11.

(100008207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP Investment H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.156.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014731/11.

(100008206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP Investment Franklin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 114.494.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014732/11.

(100008205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

La Civette Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 22B, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 40.132.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15/01/2010.

Pour LA CIVETTE S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010014671/12.

(100007864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Larkspur, Société à responsabilité limitée,

(anc. Larkspur (Holding)).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 59.532.

L'an deux mil neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LARKSPUR (HOLDING)" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich le 6 juin 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 498 du 13 septembre 1997,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 59.532

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg comme secrétaire.

L'assemblée choisit Monsieur Bernard ZIMMER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale de la société en LARKSPUR.
2. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.
4. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "LARKSPUR".

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

L'assemblée décide en outre de convertir les actions de la société anonyme en parts sociales et que le capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sera représenté dorénavant par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée, la société à responsabilité limitée étant la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique, et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que le passif de cette société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer suite au changement de la forme juridique toutes les administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et leurs confère pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "LARKSPUR", (la "Société"), régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou de billets.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg). Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (248,- EUR) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société.

Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Quatrième résolution

L'assemblée constate que les cent (125) parts sociales sont détenues comme suit:

1. la société LIBOURNE Company Limited, ayant son siège social à Pacea Estate, Road Town, Tortola, BRITISH VIRGIN ISLANDS, enregistrée au registre BV1 sous le n° 68975, quarante-neuf parts sociales	49
2. la société MIDWAY Holdings Limited Inc., ayant son siège social à P.O. Box 8320 Panama 7 - REPUBLIQUE de PANAMA, enregistrée au registre de Panama sous le n° 207720-23367-181, cinquante parts sociales	50
3. M. Alain HENDRICKS, né le 28 mai 1960 à Bruxelles, demeurant B-1474 Ways, Grand Route 89, treize parts sociales	13
4. M. Michel DEBOT, né le 25 août 1952 à Ixelles, demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, treize parts sociales	13
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

Cinquième résolution

L'assemblée nomme, pour une durée illimitée comme gérant unique:

Monsieur Michel DEBODT, né le 25 août 1952 à Ixelles (Belgique) demeurant professionnellement L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, lequel aura tous pouvoirs d'engager et de représenter la société par sa seule signature.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER, M. MAYER, B. ZIMMER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56804. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010013952/180.

(100007551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Cofialco, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 80.472.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014715/10.

(100007902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Eufina S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 68.478.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014714/10.

(100007903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Radiant Systems International 2, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.071.

RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2008 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 21 août 2009 no L090132077.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014660/12.

(100008399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Multi-Market-Center s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 67, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 29.580.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15/01/2010.

Pour MULTI-MARKET-CENTER S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010014670/12.

(100007865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Barat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 47.383.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.01.2010.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2010014631/12.

(100008003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.754.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010014753/9.

(100008047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.547.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010014754/9.

(100008048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Paulanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.121.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2009 les décisions suivantes:

1. Nomination en qualité de commissaire pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2012:

PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 142.867, avec siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

2. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2015, à savoir:

- Monsieur Henri Goedert, indépendant, né à Luxembourg, le 30 octobre 1956, demeurant 43, Val Ste-Croix à L-1371 Luxembourg;

- Madame Claudine Hentges, chargée de cours, née à Luxembourg, le 25 octobre 1957, demeurant 43, Val Ste-Croix à L-1371 Luxembourg;

- Monsieur Michel Goedert, employé privé, né à Luxembourg, le 9 mars 1962, demeurant 51, rue Jean Schoetter à L-2523 Luxembourg;

3. Les actionnaires autorisent le conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 décembre 2009 les résolutions suivantes:

Est nommé administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015:

- Monsieur Henri Goedert, employé privé, né à Luxembourg, le 30 octobre 1956, demeurant 43, Val Ste-Croix à L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010014440/30.

(100008145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 28 décembre 2009

En date du 28 décembre 2009, l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter les démissions de:

* Monsieur Gordon Morrison de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet immédiat;

* Monsieur Jeffrey Gelfand de sa fonction de Gérant de catégorie A et ce avec effet immédiat;

- d'accepter les nominations de:

* Monsieur Kevin Fusco, né le 18 octobre 1977 à Batavia, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, 12th floor, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Scott Hopson, né le 29 septembre 1980 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 375, Park Avenue, 12th floor, New York, 10152, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait analytique conforme

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2010014493/23.

(100008291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

4Ma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.119.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2009 les décisions suivantes:

1. Nomination en qualité de commissaire pour une période de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2012:

PKF Abax Audit, société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 142.867, avec siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

2. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une période de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2015, à savoir:

- Monsieur Michel Goedert, employé privé, né à Luxembourg, le 9 mars 1962, demeurant 51, rue Jean Schoetter à L-2523 Luxembourg;

- Madame Christiane Schmit, indépendante, née à Luxembourg, le 1^{er} juin 1968, demeurant 51, rue Jean Schoetter à L-2523 Luxembourg;

- Monsieur Henri Goedert, indépendant, né à Luxembourg, le 30 octobre 1956, demeurant 43, Val Ste-Croix à L-1371 Luxembourg;

3. Les actionnaires autorisent le conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 30 décembre 2009 les résolutions suivantes:

Est nommé administrateur-délégué pour la durée de son mandat d'administrateur, soit à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2015:

- Monsieur Michel Goedert, employé privé, né à Luxembourg, le 9 mars 1962, demeurant 51, rue Jean Schoetter à L-2523 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010014441/30.

(100008128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Staples Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 89.442.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une fusion du 10 décembre 2009 entre l'associé unique de la Société et la société Corporate Express Nederland B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social à 1329 BH Almere, 102, Rondebeltweg, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Flevoland sous le numéro 33272529, que la totalité des 170 parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société et détenues par l'associé unique, ont été transmises à Corporate Express Nederland B.V.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 10 décembre 2009, conclu suite à la fusion du même jour entre Staples Netherlands B.V. et Corporate Express Nederland B.V., que Corporate Express Nederland B.V., en sa qualité d'associé unique, a transféré les 170 parts sociales représentant l'entière du capital social de la Société à la société de droit néerlandais Staples International B.V., ayant son siège social à 1101 BE Amsterdam Zuidoost, 62, Hoogoorddreef, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 33010634.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010014495/23.

(100008084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP Investment X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.379.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014729/11.

(100008208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP II Investment Eleven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.039.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014735/11.

(100008202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP Bac S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.533.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014736/11.

(100008201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP Asnières S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.647.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014737/11.

(100008200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

AG für Investitionen und Beteiligungen, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 53.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010014706/10.

(100007893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Eliza Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 936.352,06.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.049.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014728/11.

(100008277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP Investment Fastighets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.278.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014733/11.

(100008204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP II Investment Twelve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.022.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014734/11.

(100008203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

CEREP Ambroise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.673.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014738/11.

(100008199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Bresson Incorporated, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.268.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014741/10.

(100008176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Siclan Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 92.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014630/10.

(100008012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Wat & Ko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2010014632/11.

(100007992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Wat & Ko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2010014633/11.

(100007967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Green Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010014644/11.

(100008290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Ets Graas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 49.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010014645/10.

(100008379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2010.
